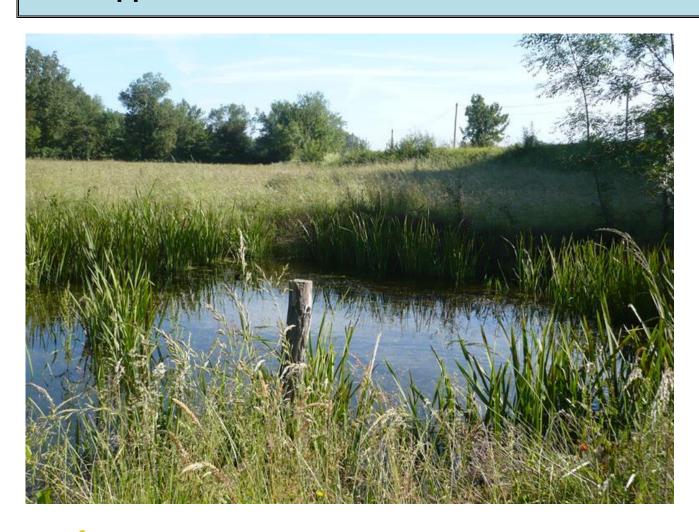




Animation territoriale et conseil technique pour la gestion des zones humides du GERS

Rapport d'activités mars 2013 – février 2015





Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Projet cofinancé par l'Union Européenne à travers le FEDER



Opération réalisée avec une part d'autofinancement de l'ADASEA 32



Opération réalisée avec le concours financier de la Région Midi-Pyrénées Ce rapport présente la synthèse des activités réalisées dans le cadre des missions d'animation territoriale et de conseil technique à la gestion des zones humides du Gers pour la période de mars 2013 à février 2015, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs passée entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'ADASEA du GERS.

Ces missions s'inscrivaient également dans les programmes d'aides de l'Axe 3 mesure 3 du Programme Régional FEDER 2007-2013 et de la Région Midi-Pyrénées.

I- OBJECTIFS, MISSIONS, TERRITOIRES	3
1. Rappel des objectifs de la CATZH :	3
2. Définition des territoires d'intervention :	3
3. Enjeux des territoires :	5
II – PROGRAMME D'ANIMATION TERRITORIALE	6
2-1 -Les missions d'animation territoriale :	6
2-1.1- Coordination et médiation avec et entre les partenaires des territoires ciblés	6
2-1.2- Renforcement et animation des réseaux de gestionnaires sur les territoires cibles :	11
2-1.3- Promotion des zones humides :	15
2-1.4- Suivi et évaluation du programme CATZH :	19
2-1.5- Porter à connaissance des résultats de la CATZH :	26
2-1.6- Appui aux collectivités pour l'émergence de programmes de valorisation de leurs zones humides:	29
2.2- Récapitulatif des moyens du programme d'animation territoriale :	33
III- LE CONSEIL TECHNIQUE AUX « ZONES HUMIDES»	34
3-1- Le contenu technique du conseil :	34
3-1-1- Le diagnostic de bassin versant prioritaire	34
3-1-2- Le diagnostic de zone humide	36
3-1-3- Le plan de gestion de la zone humide	43
3-1-4- La visite de conseil	45
3-1-5- La visite d'évaluation	47
3-1-6- Assistance technique aux interventions spécialisées	55
3-1-7- Appui aux dossiers de demande de financement.	57
3-2- Objectifs opérationnels de conseil technique :	62
3-2- Récapitulatif des moyens du programme de conseil technique :	63
SYNTHESE DU PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ZONES HUMIDES DU PERIODE 2013-2014	GERS 65

I- Objectifs, missions, territoires

1.1.Rappel des objectifs de la CATZH

L'ADASEA du Gers, en tant que cellule d'assistance technique aux zones humides, assure des missions d'animation territoriale et de conseil technique à la gestion des zones humides depuis 2003.

Les interventions menées par L'ADASEA dans le cadre de la mission concourent à une meilleure prise en compte de la préservation des zones humides dans les politiques territoriales et à la mise en place et l'animation de réseaux territoriaux de gestionnaires de zones humides.

Les membres des réseaux de gestionnaires s'engagent à mettre en oeuvre des pratiques compatibles avec la préservation en bon état écologique et fonctionnel des zones humides et peuvent bénéficier des missions d'assistance technique (diagnostic, plan de gestion, suivi, conseil et appui pour des interventions spécialisées) ainsi que de l'animation générale du réseau.

La CATZH répond, à travers son conseil technique aux zones humides, aux doubles enjeux d'amélioration des masses d'eau et de préservation de la biodiversité. Cette dualité d'objectifs se traduit par un cofinancement Agence de l'eau Adour Garonne, FEDER et Conseil Régional Midi-Pyrénées.

1.2- Les territoires d'intervention

Les territoires d'intervention de la CATZH étaient jusqu'en 2013 le Bas-Armagnac, l'Astarac et la Gimone.

Les territoires d'interventions de la CATZH 2013-2020 sont plus évolutifs, pour s'assurer d'une synergie avec les autres programmes territoriaux, notamment :

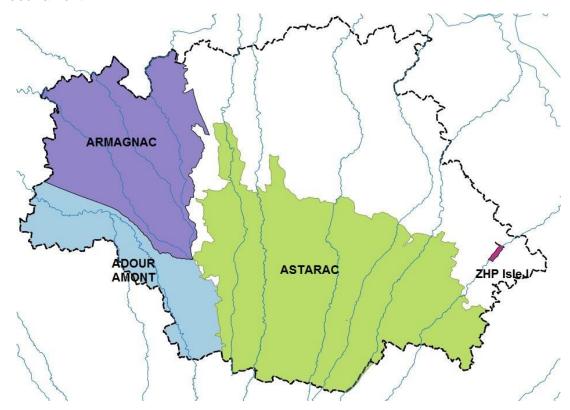
- L'application de la Directive cadre sur l'Eau, les objectifs de restauration de Bon Etat des Eaux
- Les programmes d'action des syndicats de rivière (Izaute/Gélise, Douze, Osse, Gers,...)
- Les SAGE (Midouze, Adour)
- Les programmes de protection des captages d'eau potable (Gimone, Isle-Jourdain, Estang, Gers)
- Les réseaux hydrographiques NATURA 2000 (Gelise, Midour)
- La mise en œuvre de la trame verte et bleue, du SRCE
- Les programmes d'actions des collectivités, PAT, contrats territoriaux ou contrats de milieu
- La politique ENS coordonnée par le Conseil Général du Gers
- Autres projets menés par des associations locales ou départementales

Il a donc été réalisé, pendant cette période :

- 1. Poursuite de l'animation du réseau de gestionnaires dans les territoires de l'Astarac et l'Armagnac (animation collective, suivi des sites, accompagnement de la gestion et des travaux de restauration...), avec orientation sur les zones prioritaires (BV objectifs DCE 2015, Izaute, Gélise, Douze en lien avec les syndicats de rivière, priorités Sage Midouze, Gers amont, Osse, ...) par la recherche de nouveaux gestionnaires et réalisation de diagnostics et plans de gestion simplifiés.
- 2. Incitation à l'émergence de programmes en faveur des zones humides sur de nouveaux territoires où se mettent en place des programmes territoriaux vis-à-vis de la protection de l'eau et/ou des rivières (SAGE ADOUR, programmes d'aménagement des syndicats de rivières) : concertation avec les acteurs du territoire, conventionnement, inventaire et diagnostic global des zones humides, identification et partage des enjeux et des priorités d'actions.
- 3. **Appui auprès des collectivités** pour l'émergence de programmes en faveur de zones humides ou leur intégration dans les documents d'urbanisme et la mise en œuvre de la trame verte et bleue

Les actions CATZH 2013-2014 détaillées se sont concentrées sur les territoires suivants :

- Armagnac
- Astarac
- Prairies humides de l'Isle-Jourdain (Save)
- Adour amont



Il était prévu une action d'assistance technique visant des mares en Lomagne (Cantons de Saint-Clar-Mauvezin – Cologne) en lien avec le programme Agrifaune mené par la Fédération des Chasseurs du Gers. La Fédération des Chasseurs a décalé la mise en œuvre de ce programme, qui ne commencera qu'en 2015 ; les actions CATZH prévues qui devaient venir en appui n'ont donc pas été réalisées.

Les territoires de la Gimone et de l'Arrats, qui recouvrent une problématique voisine (conservation des prairies inondables) mais qui relèvent d'une démarche spécifique (animation agrofoncière) font l'objet d'une programmation CATZH à part (2014-2015), et ne sont donc pas rapportées dans le présent document.

1.3- Enjeux des territoires :

Armagnac :

Valoriser le réseau très dense de zones humides dans un contexte d'agriculture intensive. Les superficies de zones humides y sont évaluées à plus de 1500 ha (1000 ha de mares et étangs, 500 ha de prairies et landes humides). Poursuivre l'animation du réseau de gestionnaires de l'Armagnac (animation collective, suivi des sites, accompagnement de la gestion (MAEt) et des travaux de restauration...), et le conforter dans les zones prioritaires (BV objectifs DCE 2015, Izaute, Gélise, Douze en lien avec les syndicats de rivière, priorités Sage Midouze, Natura 2000...) par la recherche de nouveaux gestionnaires et réalisation de diagnostics et plans de gestion simplifiés.

> Astarac:

Valoriser les réseaux de zones humides: mares, prairies humides de bassin versant et prairies inondables de bord de rivière dans un contexte de polyculture élevage. Les superficies de zones humides sont évaluées à 850 ha. Poursuivre l'animation du réseau de gestionnaires de l'Astarac (animation collective, suivi des sites, accompagnement de la gestion (MAEt) et des travaux de restauration...), et le conforter dans les zones prioritaires (BV objectifs DCE 2015, Gers amont, Osse en lien avec les syndicats de rivière, ...) par la recherche de nouveaux gestionnaires et réalisation de diagnostics et plans de gestion simplifiés.

♦ Adour:

Dans un premier temps, coordination avec l'Institution Adour et LES partenaires locaux, et caractérisation des zones humides de sous-bassins versants prioritaires vis-à-vis de la DCE.

♥ Prairies humides de la Save à l'Isle-Jourdain :

Dans ce territoire sous double influence agriculture intensive / développement urbain, les prairies inondables de la Save jouent des rôles essentiels : épandage des crues, limitation des phénomènes érosifs, protection des eaux (captage d'eau potable), éléments centraux de la trame verte et bleue. Suite à un accompagnement de la commune, qui a abouti à la délimitation d'une ZHP (Zone Humide Prioritaire), une première campagne de diagnostic des prairies humides a été réalisée, en lien avec la mise en œuvre de MAEt « prairies humides »..

II - L'animation territoriale

2-1 -Les missions d'animation territoriale :

L'animation territoriale comprend la coordination et la médiation après des partenaires techniques, institutionnels et financiers des territoires ciblés par la CATZH, la coordination avec les autres politiques et programmes co-existants (SAGE, Programmes des syndicats de rivière, Captages d'eau potable, MAEt, Natura 2000), la sensibilisation et la promotion des zones humides, la constitution et l'animation des réseaux de gestionnaires, le suivi de la CATZH et le porter à connaissance des résultats.

L'animation territoriale, en continuité avec le programme en œuvre depuis 2007, a pour objectif d'accompagner le conseil technique auprès des gestionnaires de zones humides et d'en assurer la cohérence sur plusieurs années à l'échelle des territoires par :

- la coordination et la recherche de partenariats locaux, techniques, institutionnels et financiers
- la constitution des réseaux de gestionnaires, par des actions collectives d'information, de sensibilisation, de communication
- l'animation des réseaux : journées d'échanges et d'information, documentation,...
- la promotion externe, la communication autour des zones humides et de l'assistance technique
- le suivi des réseaux et des actions d'assistance technique
- l'amélioration des connaissances des zones humides
- le porter à connaissance des résultats de la CATZH

Elle comprend également l'appui aux collectivités pour l'émergence de programmes relatifs aux zones humides.

Ce programme se traduit par la réalisation des missions décrites ci-dessous, déclinées par territoire.

2-1.1- Coordination et médiation avec et entre les partenaires des territoires ciblés

Il s'agit d'assurer la coordination et la médiation avec et entre les partenaires afin de travailler en synergie avec tous les acteurs et les programmes mis en œuvre sur les territoires : élus (notamment les maires), institutionnels (Conseil général, Pays d'Armagnac, Institution Adour, CRPF, fédérations de pêche et de chasse...), administrations (ONEMA, Police de l'Eau, DDT, DREAL), Syndicats de rivière, Associations de captage, sociétés locales de pêche et de chasse, entrepreneurs, experts (CATER, experts hydrauliques, naturalistes...), Associations locales...et les maîtres d'ouvrage eux-même.

S'impliquer dans les programmes « bassins versants » développés par les syndicats de rivière (Izaute, Douze, Gélise, Midour, Osse, Baïse, Gers, Gimone, Arrats, Save..), ainsi que dans les programmes du SAGE Midouze et Adour menés par l'Institution Adour.

Rechercher la cohérence avec les politiques et programmes publics : MAE, NATURA 2000, aides régionales, aides européennes LEADER,... Rechercher des partenaires financiers. Monter les dossiers techniques, administratifs et financiers.

Sur chaque territoire, des partenariats ont été recherchés et réalisés avec des acteurs spécifiques :

- Armagnac : Institution ADOUR, syndicats de rivière Gélise-Izaute, Midour-Douze, Pays d'Armagnac
- Astarac : syndicats de rivière Gers, Arrats, Gimone, Save, Osse, Pays d'Auch
- Adour : Institution ADOUR, syndicat de rivière

- Lomagne (Cantons de Saint-Clar Mauvezin Cologne): Fédération des chasseurs et sociétés de chasse locales
- A l'échelle du Gers : Conseil Général.

L'année 2013 a été marquée par la création du Pôle départemental des zones humides au Conseil départemental du Gers. L'ADASEA y participe activement au sein des comités de pilotages et des comités techniques.

- ➤ La veille réglementaire et les échanges avec la PEMA tiennent une place importante pour mener à bien l'information auprès des différents acteurs (gestionnaires, pisciculteurs, entrepreneurs) notamment sur les devoirs en terme de pratiques et de gestion, et mettre en place des travaux de restauration d'étangs conformes à la réglementation en vigueur. Des visites communes ont été menées sur sites avec les agents de la MISE (services de la police de l'Eau de la DDT et ONEMA), contacts téléphoniques, mails... Une nouvelle mesure réglementaire concernant la sécurité des ouvrages a nécessité de nombreux échanges avec la DREAL Midi-Pyrénées (Mr LABRUE) et différents bureaux d'étude agréés (CACG, IES, Unicoque...). Cette mesure, fort coûteuse pour les gestionnaires, compromet aujourd'hui les projets de restauration environnementale des étangs.
- Le suivi du SAGE Midouze : participation de la CATZH aux différentes commissions, propositions de mesures d'actions en faveur des zones humides ; une convention d'échange de données tripartite sur les zones humides a été signée entre l'ADASEA, l'Institution Adour et l'Observatoire de l'Eau de l'Adour.
- Concertation avec SAGE ADOUR: la rencontre avec l'animatrice du SAGE a donné lieu à des échanges intéressants sur les zones humides dans le territoire, et a mis en exergue le besoin de connaissance de terrain des zones humides pré-identifiées par le SAGE ADOUR. Mais après discussion avec l'Agence de l'Eau, il n'est pas paru opportun que la CATZH se consacre à une amélioration des connaissances des zones humides du SAGE ADOUR, car cela relève plutôt d'une obligation règlementaire.
- > Signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat d'Assainissement du Midour, de l'Izaute et de la Douze. La CATZH a été identifiée pour travailler sur l'aménagement de points d'abreuvement. Un rapprochement est en cours pour signer une convention de partenariat.
- ➤ Rencontres avec des élus pour présenter la CATZH et les actions possibles pour les gestionnaires de zones humides, notamment en lien avec le diagnostic des zones humides sur 15 bassins versants prioritaires.

Tableau récapitulatif des réunions et des échanges avec les différents partenaires territoriaux :

Acteurs rencontrés	Dossiers abordés	Nb réunions principales
Coordination générale CA	TZH	
Agence de l'Eau	Coordination CATZH par rapport au programme, aux travaux de restauration	4 + nbrx échanges téléphoniques & mail
DREALMP Service Biodiversité ZH	Coordination CATZH	2 + échanges téléphoniques & mail
REGION Midi-Pyrénées	Coordination CATZH	échanges téléphoniques & mail
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Pole départemental ZH et Sites ENS	3 réunions

DU GERS				
ARPE	Coordination CATZH	2 réunions		
DRAAF / DREALMP	MAET Prairies humides 2013	Echanges téléphoniques +		
	Appel à projet PAEC	mail		
CBNPMP	Plan Régional Espèces Invasives	4 + échanges mail		
CDTL	Actions CDTL	1		
FNE	Présentation actions CATZH	1 réunion + 1 séminaire		
	Séminaire Eau	Eau		
Chambre d'agriculture du Gers	Actions CATZH / zones prioritaires	2		
Maison de l'Elevage	Données technico-économique Elevage	2		
	Gestion des systèmes fourragers			
	Actions CATZH/ aménagement mares d'abreuvement			
Agents Police de l'Eau DDT et ONEMA	Loi sur l'eau	2 + nbreux échanges téléphoniques & mails + rencontres terrain +journée information pour gestionnaires		
DDT Service agriculture	Instruction des dossiers de demande d'aide aux investissements non productifs (mesure 216)	3 réunions		
SUDOE	Participation Projet ATTENAGUA	1		
SAFER 32	Echange sur veille / à la vente de zones humides	1		
CRPF	Zones humides en milieux forestier	Plusieurs échanges		
VIVADOUR	Echanges sur les actions réciproques concernant la prise en compte des zones humides et les projets de création/agrandissement de plans d'eau	1		
Fédération des Chasseurs du Gers	Stratégie de lutte contre prolifération ragondins	1 échange téléphonique		
Fédération des Pêcheurs	Présentation Plan de gestion	1		
Nature Midi-Pyrénées	Comité de pilotage et comité technique du programme régional Cistude	2 en 2013		
ADASEA chargée de mission Urbanisme	Journée d'échange sur le terrain	1		
Coordination territoire ARMA	GNAC			
Institution ADOUR / Observatoire de l'Eau de l'Adour	zones humides prioritaires	3 + échanges téléphoniques & mail		
	-Convention tripartite Institution Adour/ Observatoire de l'Eau de l'Adour / ADASEA 32			
Syndicat de rivière	Programme d'action du syndicat. Bilan	2 + échanges		

0 (1) 11 1	144ET 711 D) / 1 III (././		
Gélise/Izaute	MAET ZH sur le BV de l'Izaute	téléphoniques & mail		
Syndicat d'Assainissement du Midour, de l'Izaute et de la	Programme d'action du syndicat. Etude bassin versant de la CATZH	2		
Douze	Convention de partenariat CATZH/ Syndicat			
Pays d'Albret	DOCOB GELISE	Echanges téléphoniques / mails		
Chargés de mission NATURA de l'ADASEA	DOCOB MIDOU	échanges directs intra- adasea		
IRSTEA	Evolution des sites concernés par la jussie	Echanges par mails		
DREALMP Services Risques naturels et ouvrages hydrauliques	Réglementation sur la sécurité des ouvrages	Nombreux échanges téléphoniques, mails		
2 entrepreneurs, 2 bureaux d'étude spécialisés dans les études « ouvrages »	Restauration des ouvrages / réglementation	Nombreux échanges téléphoniques et 5 rencontres terrain		
PAYS D'ARMAGNAC	Financements projets de restauration ZH	1 + contacts tél.		
Elus de communes d'Armagnac	Présentation de la CATZH en lien avec l'étude des zones humides des bassins versants ou pour des projets particuliers	15 rencontres		
Mairie de Perchède, CRPF, AP32, CPIE	Organisation Journées mondiales des Zones Humides, journées Nature et Ecofête de Perchède	Nombreux échanges téléphoniques et rencontres terrain		
FEDERATION DES PECHEURS	Jussie	Contacts tél.		
PETR Pays d'Armagnac	-Participation ateliers et contributions pour nouveau LEADER -Financement travaux de restauration	3 + échanges mails et tél		
CPIE PAYS GERSOIS + NMP	Etude Cistude 2013	Rencontre terrain + lien avec gestionnaire CATZH du site suivi		
INSTITUT SAINT- CHRISTOPHE	Convention de partenariat pour méthodologie mise en place de chantiers jussie avec BTSA GPN	_		
Mairie de Caupenne d'Armagnac	Formation jussie pour la commune, l'ASA et la société locale de pêche	Echanges mail + téléphoniques		
Coordination ADOUR				
INSTITUTION ADOUR	Echange sur les priorités de SAGE en matière de zones humides et sur les actions de la CATZH pouvant contribuer au SAGE ADOUR notamment par rapport à l'inventaire des zones humides.	1		

Coordination ASTARAC		
Syndicat de rivière Osse- Guiroue-Auzoue	Présentation PPG, programme CATZH et diagnostics de BV	2
	Réunion d'information sur l'impact des rejets de drainage agricole	
Syndicat de rivière Gers aval	Echange sur programmes d'action respectifs et piste d'action sur ZH liées à la rivière dans futur PPG.	1
Fédération des syndicats d rivière du Gers	Réflexion sur un futur partenariat syndicats / CATZH / CEN sur la rivière Gers et la mise en place d'un prgramme d'action	2
Syndicat du Sousson, du Cédon et des Baïses / Syndicat d'Aménagement de la Baïse	Echange téléphonique sur problématiques Eau et ZH, projets ZH à proposer avec CATZH dans futur PPG.	1
Syndicat de rivière Arrats 32	Identification secteurs prioritaires et signature convention de partenariat	1
Conseil Général du Gers	Comité de pilotage PAT Gers Amont	1
Elus de communes Astarac	Présentation de la CATZH en lien avec l'étude des zones humides des bassins versants ou pour des projets particuliers	7
Lycée agricole de Beaulieu	Participation au projet de site de démonstration sur l'Agriculture de conservation	1

Objectifs de moyens et réalisations :

Territoires	Action	Nb jours prévus	Nb de jours réalisés
Bas-Armagnac	Coordination avec partenaires	52	62
Astarac	Coordination avec partenaires	51	31
Zone agrifaune Cologne Saint-Clar Mauvezin	Coordination avec partenaires	8	1
SAGE ADOUR	Coordination avec partenaires	10	1
Global CATZH	Coordination avec partenaires	20	46
	TOTAL	141	141

Cette programmation a vu les partenariats renforcés avec le Conseil Régional au titre de ses nouvelles compétences, avec le Conseil Général dans le cadre du Pôle Départemental mis en place en 2013 et avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'élaboration des Programmes MAEC. Ces partenariats concernent la coordination CAT ZH globale qui a été plus développée que prévu, alors que les opérations Zone agrifaune et SAGE Adour n'ont pas généré d'action dans ce programme comme indiqué précédemment.

2-1.2- Renforcement et animation des réseaux de gestionnaires sur les territoires cibles:

Durant cette programmation, il a été nécessaire de repérer des zones humides et de prospecter pour trouver les gestionnaires de ces sites. Nous avons sollicité des élus et des personnes ressources, des gestionnaires adhérents et des professionnels agricoles pour nous informer sur leurs connaissances de certains sites.

Outre la tenue d'une permanence mensuelle et les divers contacts téléphoniques avec les gestionnaires, l'animation du réseau s'est traduite par l'organisation de réunions de sensibilisation, d'information, de formations et de journées d'échanges techniques. Ces journées s'adressent principalement aux adhérents du réseau des gestionnaires de zones humides auxquelles sont parfois conviés les partenaires locaux et abordent différents thèmes : loi sur l'eau, abreuvement, espèces invasives, biodiversité, pisciculture...

La veille documentaire et réglementaire est une partie importante de l'animation afin d'être en mesure de répondre aux gestionnaires en fonction des diverses aux problématiques rencontrées sur chaque territoire vis à vis des milieux, des espèces, des situations foncières ...

Tableau récapitulatif des actions d'animation du réseau de gestionnaires :

rabicaa recapitalatii acs ac			- g						
	Animation Armagnac								
Action	Nbre	Nb de personnes visées	Nb de personnes touchées						
Réunions de sensibilisation, d'information, de formation et de journées d'échanges	5	280 dont 210 gestionnaires	86 dont 38 adhérents CATZH						
Permanences sur site	20	210 gestionnaires	62						
Fiches techniques	13 + 1 nouvelle	300	300 Diffusion aux nouveaux adhérents les élus des communes concernées ainsi qu'à tous nos partenaires, locaux, régionaux et autres + téléchargeables sur internet.						
	A	Animation Astarac							
Action	Nbre	Nb de personnes visées	Nb de personnes touchées						
Réunions de sensibilisation, d'information, de formation et de journées d'échanges	1	240 dont 166 gestionnaires	12 dont 5 adhérents CATZH						
Fiches techniques	9+1 nouvelle	700	700 Diffusion aux nouveaux adhérents les élus des communes concernées ainsi qu'à tous nos partenaires, locaux, régionaux et autres + téléchargeables sur internet.						

cf : lettres d'invitations et feuilles d'émargement

> Permanences téléphoniques

Suite à la distribution des plaquettes, la diffusion d'articles de presse, l'affichage en mairie des posters et la promotion lors d'événements comme Gascogne Agri, de nombreux appels téléphoniques sont parvenus à l'ADASEA pour obtenir plus d'informations sur les services de la CATZH et pour des prises de rendez-vous afin d'effectuer un diagnostic. Chaque appel est traité et noté dans un carnet.

Certains appels n'aboutissent pas à un diagnostic ou une visite de conseil car cela concerne souvent les personnes souhaitant créer une mare et cherchent des conseils techniques ou une aide financière. Ils sont alors conseillés dans leur démarche et de la documentation en rapport avec leur préoccupation leur est envoyée. Certains sont situés en dehors des territoires d'action de la CATZH et il est regrettable de ne pas pouvoir intervenir pour des raisons de zonage.

Par ailleurs, afin de répondre à des demandes particulières (lutte contre les espèces invasives, création de mare, réfection de digues,...etc), des recherches bibliographiques sont régulièrement nécessaires concernant des techniques de lutte ou des retours d'expérience sur des techniques de génie végétal....

Exemples d'animations

>Journées d'échange :

- Vidanges du Pesqué à Perchède les 25 octobre 2013 et le 31 octobre 2014

Chaque année, les habitants de Perchède vidangent leur étang communal le dernier vendredi d'octobre et les gestionnaires du réseau sont conviés à assister à la pêche. Cette matinée d'échanges et de sensibilisation sur le terrain est l'occasion de voir la vidange d'un étang et d'aborder différents thèmes comme la pisciculture extensive traditionnelle des étangs de l'Armagnac, les espèces invasives et protégées présentes dans les étangs.... Les adhérents au réseau des gestionnaires d'étangs de l'Armagnac sont invités, le but étant de faciliter les échanges entre eux. Cette animation permet généralement aux gestionnaires d'échanger sur leurs techniques de pêche, d'empoissonnement, et d'aborder concrètement la problématique des espèces invasives. Depuis sa restauration en 2008, l'étang est pêché au filet par un pisciculteur professionnel comme dans les grandes régions d'étangs. C'est aussi l'occasion de sensibiliser les gestionnaires sur les risques de contamination des étangs par la jussie avec les différents matériels de pêche. Depuis la pêche de 2009 qui faisait suite à 2 années d'assec en raison des travaux, la quantité de poisson est en baisse, ce qui est normal car l'assec avait entraîné le développement de la végétation qui a servi de frayères la première année de remise en eau.

<u>Résultats</u>: une quarantaine de personnes est présente chaque année. Entre 2013 et 2014, 26 personnes invitées par l'ADASEA ont participé à cette animation dont 10 gestionnaires. En 2014, des partenaires avaient également été conviés avec parmi les présents: la responsable du groupement de défense sanitaire aquacole Aquitaine, le responsable des ENS du conseil général du Gers, un technicien du Syndicats de rivières, le responsable des sites NATURA 2000 de la DDT des Landes en charge du site Midou-Ludon dont fait parti l'étang de Perchède....

- Vidanges de l'étang du Réchou les 12 avril 2014 et 23 mars 2013 à Sauboires



Chaque année, le gestionnaire de l'étang du Réchou vidange traditionnellement son étang la veille des Rameaux, en récupérant le poisson dans un bassin en aval de digue. Cette matinée d'échanges et de sensibilisation sur le terrain est l'occasion d'assister à la vidange d'un étang et d'aborder le thème de la pisciculture extensive traditionnelle des étangs de l'Armagnac.



Seuls les adhérents au réseau des gestionnaires d'étangs de l'Armagnac sont invités que les adhérents de l'ADASEA au collège des gestionnaires de milieux naturels, le but étant de faciliter les échanges entre eux.

Cette animation permet généralement aux gestionnaires d'échanger entre eux sur leurs techniques de pêche, d'empoissonnement, et d'aborder concrètement la problématique des espèces invasives comme l'Ecrevisse de Louisiane qui se retrouve en quantité importante lors de la vidange.

<u>Résultats</u> : 16 personnes dont 10 adhérents ont assisté à cette animation en dehors des membres et amis des propriétaires.

Il y a peu de participation ces dernières années car de nombreux adhérents sont déjà venus les années précédentes. Toutefois nous décidons de maintenir cette animation car cela permet aux nouveaux adhérents d'assister à la vidange familiale et traditionnelle d'un étang.

(cf courrier envoyé aux gestionnaires en annexe)

- Journée d'échange technique : « Zones humides et élevage dans les coteaux de l'Astarac » le 6 février 2014 à Gaujan

Dans les coteaux de l'Astarac, le maintien des mares et des prairies humides est étroitement lié à l'activité d'élevage qui utilise et entretient ces milieux. Joël Abadie, technicien de la Maison de l'Elevage, est intervenu sur la situation et l'évolution de l'élevage dans le département. Malgré les difficultés rencontrées par les éleveurs en zones de coteaux secs, il a dressé des pistes encourageantes sur les marges de progrès qu'il reste à glaner en matière technique et économique afin d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage.



Les pistes évoquées portent sur le développement de l'engraissement, l'amélioration de la productivité, la recherche d'autonomie fourragère avec une gestion plus efficace du pâturage.

La problématique de la gestion des mares d'abreuvement a aussi été abordée à travers le projet de M. Bouas, éleveur à Monties. M. Bouas exploite une surface de 140 ha avec un troupeau de 100 vaches qui sont à l'herbe 8 mois dans l'année. La présence des mares au sein des prairies représente donc une économie essentielle pour l'abreuvement. Or, l'accès direct des animaux aux points d'eau a pour effet de dégrader les berges et de polluer l'eau nécessitant un entretien fréquent. La CAT ZH a accompagné M Bouas dans un projet de restauration et d'aménagement de ses mares d'abreuvement avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

Lors de la visite de terrain, les agriculteurs, particuliers et techniciens présents ont pu découvrir les mares concernées par le projet et les systèmes d'abreuvement choisis selon les cas : bassins gravitaires, pompes de prairies, descentes aménagées. Les aménagements ont pour objectif d'améliorer l'usage des mares tout en préservant le milieu naturel et la qualité des eaux. Aussi, les mares ont été clôturées afin de les protéger du piétinement et de la pollution

>Fiches techniques

2 fiches supplémentaires ont été réalisées sur la **«Création de mares »** et sur les **«Espèces végétales invasives »**, 4 autres sont en cours de rédaction. Il a été décidé de mettre ces fiches techniques à disposition sur le site internet de l'ADASEA sous un format téléchargeable pour une diffusion plus large.

Par ailleurs, lors des visites de diagnostic, d'évaluation, de conseil ou d'assistance technique aux interventions spécialisées, des documents supplémentaires sont parfois donnés aux gestionnaires :

- •le guide de reconnaissance des espèces invasives présentes sur les étangs de l'Armagnac réalisé par l'ADASEA en tant qu'opérateur NATURA 2000.
- •la surveillance et l'entretien des petits barrages Guide pratique réalisé par le CEMAGREF. Une vingtaine d'exemplaires nous a été donnée par le service de police de l'eau de la DDT pour informer les gestionnaires sur les méthodes de surveillance des ouvrages hydrauliques.
- •Le guide des plantes indicatrices de prairies humides du Gers, réalisé dans le cadre de la mise en place de la MAEt « maintien des prairies humides »



Cf. fiches techniques en format pdf dans CD joint au rapport

Territoires	Action	Nb jours	Nb de jours réalisés
Bas-Armagnac	Animation réseau	52	33
Astarac	Animation réseau	40	44
TOTAL		92	77

2-1.3- Promotion des zones humides : assurer la promotion externe, la communication autour des zones humides et de l'assistance technique.

Cette promotion est adaptée au territoire où elle se fait, en direction des acteurs que l'on cherche à mobiliser et des partenaires, des gestionnaires de zones humides non encore membres du réseau, des élus, et dans une moindre mesure d'un public plus élargi (étudiants, jeunes, monde agricole, grand public).

Documents de communication



Une plaquette d'information générale a été réalisée sur la CATZH du Gers et diffusée auprès des partenaires, acteurs des territoires, lors des différentes manifestations. Elle remplace les plaquettes thématiques territorialisées des périodes CATZH précédentes (Etangs de l'Armagnac, Mares de l'Astarac, Prairies de la Gimone..)

Un nouveau logo « CATZH 32 » a été créé. Il a donc été nécessaire de modifier tous les documents de communication, modèles de courriers....



- ➤ Exposition sur les « Zones humides du Gers » réalisée en 2012 lors des journées de sensibilisation grand public notamment pour la journée Mondiale des Zones humides, Gascogne agri, Assemblée générale, les Journées Nature Midi-Pyrénées... Elle est présentée sur le site internet et a été mise à disposition :
 - du 11 au 22 mars 2013 : à la demande de la commune de l'Isle Jourdain pour les scolaires
 - du 9 juillet 2014 au 27 août 2014 : à la demande de l'Institution Adour pour la Maison de l'Eau à Jû-Belloc, destinée à sensibiliser les scolaires et le grand public.

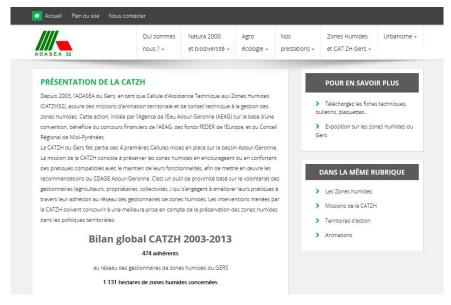


> Articles de presse locale et spécialisée,...

- Découverte des zones humides par les BTSA enjeux et gestion : site internet de l'Institut Saint-Christophe de Masseube et blog des BTSA GPN.20/01/2104
- Une plante asphyxie les étangs. Couverture de la Dépêche du 12/08/2014
- Jussie : péril jaune sur les étangs La Dépêche du 12/08/2014
- Caupenne d'Armagnac : réunion d'information sur les jussies au lac de la commune aujourd'hui. Article papier et site internet de La dépêche le 30 juillet 2014
- A la découverte des étangs de guerre- La Dépêche (papier et internet) 30/05/2013
- Préservation des zones humides : un enjeu majeur Sud-Ouest internet 11/08/2014
- Détruire les jussie- Sud-Ouest internet
- L'ADASEA: acteur du partenariat zones humides et agriculture; Volonté Paysanne 23/01/2014
- Les zones humides en questions, La Dépêche du Midi, 14/03/2014
- L'Agence accompagne des initiatives pour la préservation des zones humides _ site internet AEAG 28/01/2014
- Indispensables, les zones humides sont en voie de disparition. L'Agence accompagne des initiatives pour leur préservation- Site internet AEAG (Actualités 1^{er} semestre 2014)
- Perchède : vers une agriculture plus verte et rentable La Dépêche site internet
- Perchède. Projection-débat : zones humides et agricultures, cultivons le partenariat 31/01/2014
- Une agriculture à la fois écologique et compétitive Sud Ouest le 12/02/2014
- Une agriculture à la fois écologique et compétitive ? Comment favoriser la biodiversité et la préservation des sols- Sud Ouest site internet le 12/02/2014
- Bourrouillan : la pêche du vieil étang de l'Escoubillon La dépêche 20/12/2013
- Journées Nature Samedi 1^{er} Juin : randonnée découverte des étangs de guerre. Site internet du CDTL 30/05/2013 et site internet de la mairie d'EAUZE
- Vendredi journée de pêche à l'étang du Pesqué Sud-Ouest-201/10/2014

> Site internet

Sur le site internet de l'ADASEA 2014 Gers réalisé fin (www.adasea32.fr), une part importante a été consacrée à la Cellule d'Assistance Technique aux zones humides. Tous les éléments liés à la CATZH y sont retranscrits : définition des zones humides et présentation des zones humides du Gers, rôles fonctionnels menaces, et les missions de la CATZH, les territoires d'actions. animations, les documents téléchargeables (bulletins fiches techniques), liaison et l'exposition sur les zones humides du Gers...



> Promotion de la CATZH lors de différentes manifestations locales :

tenue de stand avec Exposition sur les zones humides et poster sur les 10 ans de la CATZH.

- Journée fermes ouvertes le 6 avril 2013 à Eauze
- Journée fermes ouvertes le 5 avril 2014 à Roquelaure
- Journées Gascogne Agri les 31 août et 1er septembre 2013 à Auch
- Journées Gascogne Agri les 30 et 31 Août 2014 à Masseube
- Raid Astarac le 24 mai 2014 au lac de l'Astarac.

>Interventions spécifiques

- BTSA GPN en 1ère année de l'Institut Saint Christophe de Masseube le 14 novembre 2013 et le 6 octobre 2014 : présentation en salle de l'ADASEA, la CATZH et les zones humides du Gers (intérêts, fonctionnels, menaces, outils de protection...) et sortie terrain sur des prairies humides, des mares et des étangs du Bas- Armagnac
- BTSA GPN en 2^{ème} année le **24 septembre 2014** : présentation en salle de la CATZH et des jussies et visite terrain sur 2 sites colonisés sur Caupenne d'Armagnac et Cravencères en vue de réaliser une méthodologie de lutte contre l'expansion des jussies adaptée au cas par cas.
- Etudiants ingénieurs en 2^{ème} de l'ENSAT les **26 et 27 juin 2014** : présentation en salle de la CATZH et des actions de l'ADASEA en agro-environnement, visite à Monties d'un site de mares d'abreuvement restaurées et aménagées avec l'aide de l'Agence de l'Eau, en présence de l'éleveur M. BOUAS.
- Etudiants en licence pro « Gestion de la production agricole dans le respect de l'Environnement » du lycée agricole de Beaulieu le **6 octobre 2014** : présentation en salle de la CATZH et des actions de l'ADASEA en agro-environnement.
- Formation à la demande de la commune de Caupenne d'Armagnac auprès des adhérents de l'ASA d'irrigation et des membres de la société locale de pêche le 30 juillet 2014 : présentation de la CATZH, des jussies (présentation des espèces, moyens de lutte, menaces occasionnées...) et visite sur le lac de Caupenne pour apprendre à les reconnaître et à les arracher délicatement pour ne pas favoriser le bouturage. Résultats : 14 personnes présentes



> Animations grands publics : 5 dans l'ARMAGNAC

Les adhérents au réseau sont conviés à ces animations systématiquement.

Journée mondiale des zones humides 2014 : « Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat »

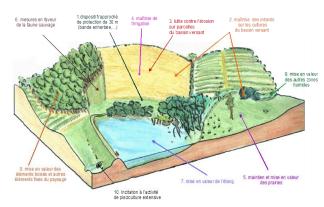
Organisation d'une Conférences / débat à Perchède le 7 février 2014 :

À l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, Mr Alain MARIN, maire de Perchède a accueilli 52 personnes (élus locaux, agriculteurs, offices de tourisme...) venues assister à la projection du documentaire : «Gestion des zones humides dans le sud-ouest de la France» réalisé par l'Université Toulouse le Mirail et dont une partie est consacrée aux étangs de l'Armagnac.

Hélène VOLEBELE (AP 32) a ensuite présenté le projet Eau et Biodiversité en Pays d'Armagnac.

Sophie HURTES (CATZH Gers) a rappelé les différentes actions menées en faveur des zones humides depuis 1995 et souligné le rôle primordial des agriculteurs qui en assurent la gestion. Aussi, les Mesures agri-environnementales (MAE) apparaissent comme des outils indispensables à leur préservation. Il a également été souligné l'importance d'une approche à l'échelle du «Bassin versant», nécessaire dans toute réflexion d'aménagement ou de gestion.

Dans le débat qui a suivi, plusieurs points ont été abordés, notamment les problèmes rencontrés par les agriculteurs pour faire face à un contexte difficile avec des obligations administratives de plus en plus contraignantes (études d'impact très coûteuses, Directive Nitrates, Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques etc).



La réunion s'est terminée par un débat qui a mobilisé des maires, des élus du Conseil Régional, du Pays d'Armagnac, de la Communauté de Commune du Bas-Armagnac, des Offices de tourisme, des agriculteurs et des habitants locaux. Plusieurs points ont été soulevés notamment les problèmes que rencontrent les agriculteurs pour faire face à un contexte difficile avec des obligations administratives de plus en plus contraignantes (études d'impact très coûteuses, directive Nitrates, Loi sur l'Eau etc).

 Rédaction d'un dossier de presse en lien avec le thème de la journée mondiale des zones humides 2014 : « l'ADASEA du Gers, acteur du partenariat agriculture et zones humides » diffusé lors des différents événements, aux membres du conseil d'administration de l'ADASEA, partenaires et gestionnaires.

Journées Nature de Midi-Pyrénées :

- Le 1er juin 2013 : « A la découverte des étangs de Guerre » en partenariat avec la mairie et l'office du tourisme d 'EAUZE : 14 personnes présentes.
- « A la découverte du vieil étang de l'Escoubillon » à Bourrouillan le 28 juin 2014 : 10 personnes présentes

Depuis leur initiation en 2006 par la Région Midi-Pyrénées, la CATZH proposait des journées dans son animation du réseau des gestionnaires en invitant plus largement pour sensibiliser le grand public. Victimes de leur succès, il y a trop de manifestations environnementales regroupées sur un même week-end, ce qui avait entraîné ces dernières années une baisse du nombre de participants sollicités à plusieurs endroits le même jour. La CATZH s'interrogeait donc sur la poursuite d'organisation de journées de sensibilisation à ces dates-là ; mais depuis 2014, les Journées Nature pouvant avoir lieue tout au long de l'année, cela nous a permis de décaler un peu les dates.

- <u>Ecofête du Pesqué</u>: «Un dimanche au bord de l'Eau» le 6 juillet 2014 à Perchède. Tenue d'un stand avec l'exposition des zones humides du Gers et ballade sur la biodiversité autour de l'étang communal avec le CPIE.

Objectifs de moyens: 39 jours prévus à l'échelle du département et **95 jours réalisés** (dont 40 jours pour l'Armagnac, 14 jours pour l'Astarac, 13 jours pour les collectivités et 28 jours pour la CATZH globale).

La construction des pages consacrées à la CATZH sur le site Internet de l'ADASEA ne faisait pas partie des tâches prévues initialement. Cet outil va permettre d'améliorer considérablement la visibilité de la CATZH qui ne disposait pas d'espace dédié et actualisable sur l'ancien site de l'ADASEA. Le site Internet permettra de faire connaître la CATZH à de nouveaux gestionnaires et partenaires potentiels et de faciliter la diffusion des informations et des documents de communication.

De nombreuses interventions ont été réalisées sous différentes formes et visant un public varié : animation de stands (5 manifestations), 5 interventions spécifiques à destination d'étudiants et techniciens, 5 animations grand public. Elles nécessitent du temps de préparation : production ou adaptation des supports, repérage sur le terrain, communication sur l'évènement etc. En 2014, un dossier de presse a été réalisé pour approfondir le thème « Zones Humides et Agriculture » proposé dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides.

2-1.4- Suivi et évaluation du programme CATZH :

Paramètres suivis	Moyen	Nombre suivi		
Activité CATZH en jours	Logiciel suivi du temps	1528 jours enregistrés		
	BD access : dates visites CT	90 visites de diagnostic		
		150 visites d'évaluation		
		20 visites conseil		
		14 visites ATIS		
Zones humides du territoire	SIG	2097 plans d'eau		
	Base de données	recensés		
		2177 ha en eau		
		210 Prairies humides, 590 ha		
Zones humides suivies par la	SIG	249 étangs, 27 mares		
CATZH	Base de données	et 39 prairies humides		
	Photothèque			
Adhérents CATZH	Base de données	190 adhérents fin 2012		
	Fichier excel			
Progression de la Jussie	« Vigilance Jussie »	20 sites (en progression)		

Exploiter et analyser les données relatives aux sites et aux gestionnaires des réseaux ; celles-ci sont collectées à travers les diagnostics et les suivis réalisés dans la mission de conseil technique, cartographiées et saisies dans la base données de suivi du site, en lien avec la base de données « zones humides IFEN ». L'analyse statistique et cartographique de ces données permet d'évaluer l'avancée du programme (nombre de gestionnaires engagés, surfaces de zones humides et de bassins versants concernés, etc..), et d'informer sur l'état du milieu (état des zones humides concernées, contexte, types d'usages, menaces, rôles fonctionnels et écologiques remplis, ..).

Les outils de suivi du programme

Pour suivre l'état d'avancement du programme de la CATZH, plusieurs outils ont été mis en place.

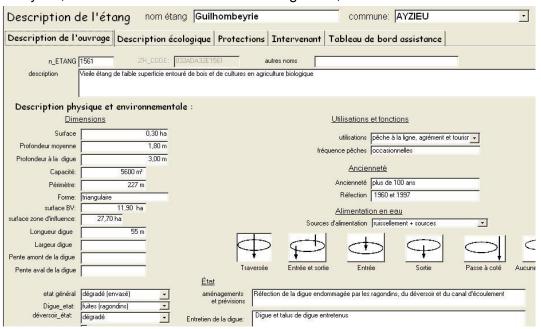
➤ Le **suivi de l'activité** se fait par le biais du logiciel VDA. Il s'agit d'un logiciel interne utilisé par l'ADASEA pour la gestion du temps. Dans ce logiciel, le temps passé sur chaque action détaillée de la CATZH est saisi tâche par tâche: coordination, promotion, animation, conception de documents, visite de diagnostic... Ce logiciel permet ensuite d'avoir un récapitulatif sur le nombre de jours affectés à chaque action.

Le SIG des étangs de l'Armagnac :

Développé initialement sur ARCGIS©, il regroupe toutes les informations géo-localisées relatives aux diagnostics réalisés lors du conseil technique (étang, mare, zones humides, zones d'influence, bassins versants), ainsi qu'une cartographie quasi-exhaustive de tous les points d'eau du territoire des sables fauves. La nouvelle version d'ARCGIS© ne s'avérant pas compatible avec notre base de données développée sous Microsoft Access 2000 ©, nous avons dû abandonner le principe de la géodatabase. De plus, il n'était pas envisageable économiquement d'équiper plusieurs postes de la nouvelle version d'ARCGIS©. Nous avons donc effectué depuis 2012 un changement de logiciel de cartographie en passant à QGIS, suite gratuite. Ce basculement a nécessité un certain nombre d'adaptations, et une formation des animateurs CATZH. Il existait un seul couche globale sur les zones humides avec : mares, étangs, grands lacs et prairies humides. Pour plus de cohérence, nous avons révisé cette couche : mares, étangs et grands lacs ont été conservés dans une même couche dédiée aux points d'eau, et nous avons créé des couches supplémentaires : une pour les prairies humides, une pour les boisements humides, une pour les autres types de zones humides (tourbières, roselières, landes atlantiques) et une pour les zones humides disparues. Ces modifications ont été reprises dans un fichier de métadonnées associé.

Les bases de données « étangs », « mares » et « prairies humides »

L'ensemble des données récoltées lors des diagnostics et des visites d'évaluation, ainsi que leurs analyses, les conclusions et les conseils de gestion, sont saisis dans des bases de données ACCESS.



Ces bases servent

- de tableau de bord pour suivre et analyser le conseil technique réalisé par la CATZH
- à éditer les rapports de visite d'évaluation, les diagnostics et les plans de gestion
- à réaliser les statistiques sur les zones humides concernées
- à extraire les données sous format IFEN

Des modifications ont été menées pour inclure des champs compatibles avec la base nationale IFEN, afin de pouvoir échanger certaines données relatives à l'état et au fonctionnement des zones humides. Des améliorations en continu sont opérées en fonction des besoins.

➤ Le tableau excel de suivi des zones humides du Bas-Armagnac

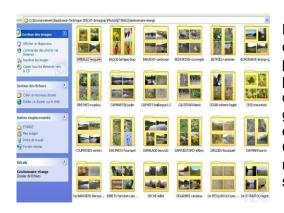
Ce tableau a été dissocié en 3 tableaux : un pour les étangs, un pour les mares et un pour les prairies humides. Y sont mentionnés le nom de l'étang, le nom de son gestionnaire, la commune, la surface en eau, la surface du bassin versant, la surface de la zone d'influence rapprochée, la surface en MAE du bassin versant, ainsi que l'année de réalisation du diagnostic et du plan de gestion initiaux. Ce tableau permet d'éviter les doubles-comptes lorsque des petits bassins versant sont englobés dans un grand bassin versant. Ces données là se retrouvent également dans la base de données réalisée sous Access associées aux dates des visites d'évaluation, de conseil et d'assistance technique aux interventions spécialisées (se référer au point b ci-dessous traitant de la base de données), ce qui permet de voir en quelle année a été faite la dernière visite d'évaluation et à quelle période de l'année. L'objectif étant d'aller sur le site à différentes périodes de l'année pour assurer le suivi des zones humides à différentes saisons.

> Le tableau Excel de suivi des adhérents du Bas-Armagnac:

Y sont précisés le nom du gestionnaire adhérent et le cas échéant le nom de la société, ses coordonnées, le nom de ou des étangs qu'il gère et un bref descriptif, la date d'adhésion au réseau, son statut (agriculteur éleveur, exploitant, retraité, collectivité) et s'il s'agit d'un élu. Lors d'un changement de gestionnaire, les coordonnées du nouveau sont actualisées.

Annexe: Liste des adhérents au réseau des gestionnaires de zones humides en 2013 et 2014

> La photothèque



Depuis le début de la CATZH en 2003, les photos prises lors des visites de terrain sont enregistrées dans une photothèque par thème: pisciculture, espèces invasives... Elles permettent de suivre l'évolution des milieux. En effet, un dossier contient des sous-dossiers nommées par « nom du gestionnaire et nom de la zone humide suivie » à l'intérieur desquels sont classées par dates les photos de chaque site. Ces photos permettent ainsi de comparer l'évolution des milieux sur plusieurs années mais aussi en fonction des saisons.

➤ La « Vigilance jussies » sur le Bas-Armagnac

Depuis l'observation des premiers étangs suivis colonisés par la jussie dès 2004, la CATZH a mis en place des outils et des moyens pour suivre l'évolution.

- Une cartographie répertoriant chaque site où la jussie a été observée et depuis quand
- Un tableau excel où sont précisés
 - o le nom et la commune des sites concernés
 - o la première année d'observation et éventuellement la date d'apparition selon le gestionnaire
 - quelle espèce de jussie a été observée (jussie rampante ou à grandes fleurs)
 - o les degrés de colonisation,
 - les facteurs d'introduction présumés (empoissonnement, filets de pêche, pêche à la ligne...)
 - l'évolution de la progression de la jussie lors de chaque visite d'évaluation
- les sites dits « à risques » : non encore colonisés mais situés à proximité de sites touchés ou sur lesquels il y a des pratiques pouvant favoriser son apparition
- Un rappel systématique à tous les gestionnaires sur le caractère envahissant de ces espèces et les précautions à prendre



- Une rencontre avec les entrepreneurs en leur laissant la fiche technique sur les jussies pour les sensibiliser aux risques de prolifération (nettoyage du matériel...)
- Un contact téléphonique des gestionnaires comme lorsqu'il y a plusieurs jours de gel consécutifs pour leur demander de baisser les niveaux d'eau afin de tenter d'éliminer les pieds enracinés sur les berges.
- Une visite annuelle des sites colonisés par les jussies pour suivre l'évolution, et des sites à risques pour pouvoir intervenir dès l'apparition des premiers pieds.
- Un arrachage manuel avec les gestionnaires sur 2 sites pour les apprendre à identifier les pieds même s'ils ne sont pas encore en fleurs et éviter la confusion avec la jussie des marais qui est une espèce locale. Cela permet également de leur montrer et de bien insister sur un arrachage délicat pour éviter de casser des fragments de plante et de favoriser la reprise par bouturage.
- Un envoi régulier de la cartographie et du tableau est fait auprès d'IRSTEA, à Alain DUTARTRE pour qu'ils aient connaissance de l'évolution des jussies dans le Bas-Armagnac.
- Réalisation d'une fiche technique sur ce thème en partenariat avec IRSTEA.
- Sensibilisation à travers le panneau d'exposition sur les Zones Humides du Gers consacré aux espèces invasives.
- Porter à connaissance auprès des gestionnaires et des partenaires sur l'évolution du nombre de sites colonisés et rappel des préconisations dans « L'écho des Pesquès »n°2.
- Un partenariat avec la FDP 32 pour qu'ils sensibilisent les pêcheurs à la ligne à travers leurs documents de communication (lettre d'information, brochure pour les détenteurs de cartes de pêche...)
- Organisation d'une réunion sur site dès 2006 avec l'intervention du conseil général des Landes pour sensibiliser les gestionnaires à la problématique des espèces exotiques envahissantes et les apprendre à les reconnaître.
- Contributions aux différentes enquêtes, et plans d'actions régionaux sur les espèces invasives.

♥ Résultats concernant la connaissance des milieux

> Evolution du nombre de points d'eau recensés dans le Bas-Armagnac

Sur le Bas-Armagnac, depuis la première numérisation réalisée par la CATZH en 2003 d'après les ortho-photographies aériennes prises en 1999, 975 plans d'eau supplémentaires ont été cartographiés dont 528 depuis le précédent programme achevé en 2012. Cette augmentation s'explique d'une part par l'agrandissement du périmètre d'intervention en 2011 sur des communes qui n'avaient pas fait l'objet de repérage cartographique en 2003. D'autre part, l'étude des bassins versants qui a été menée a permis un repérage plus exhaustif des zones humides. Les orthophotographies prises en 2011 et les observations de terrain ont permis de repérer de nouveaux étangs qui n'apparaissaient pas sur les dalles de 1999, 2004 et 2008 et de supprimer certains points d'eau qui avaient disparu depuis. Les causes de disparition des points d'eau sont diverses : lorsqu'il s'agit des mares situées à proximité des maisons, la principale raison évoquée est « la sécurité » vis à vis des enfants. Ensuite, pour des mares situées en plein champ, elles sont conservées tant qu'il y a de l'élevage car elles sont utilisées pour l'abreuvement. En revanche, lorsqu'une prairie est mise en culture, la mare devient une contrainte, un obstacle à contourner avec le matériel sans représenter un réel intérêt et est comblée rapidement. Il y a également les points d'eau qui ont perdu leur fonctionnalité : digue crevée, perte de l'étanchéité, comblement naturel, envahissement par la végétation.... et qui n'ont pas fait l'objet de restauration par mangue d'intérêt pour le milieu ou par manque de movens.

Cette cartographie est mise à jour au fur et à mesure des observations de terrain.

Tableau récapitulatif des points d'eau cartographiés 2003-2012

_	2003	2004	2005	2006	2009	2010	2012	2014
Nombre de points d'eau recensés	1650	1688	1767	1820	1922	2052	2097	2625
Surface en eau en ha	1060,18	1079,46	1107,86	1118,82	1134,63	1251,04	1277	1368,85

Depuis 2003, on est passé de 1650 points d'eau cartographiés à **2097 en 2012** répartis en **1089 étangs, 1529 mares, 7 grands lacs** soit une **surface en eau d'environ 1 368,85 ha**.

Rappel sur la classification des points d'eau en 3 catégories :

- 1 : **les « étangs »** proprement dits : ouvrages de moyenne taille (de 0,1 à 17 ha) avec digue et gestion du niveau d'eau, en général situés sur des cours d'eau secondaires ou alimentés par des sources
- 2 : **les « mares »** : plans d'eau de moins de 10 ares et dénués d'ouvrage de gestion du niveau d'eau, alimentés par des sources ou par les eaux de ruissellement
- 3 : les « lacs » ou grands réservoirs (de plus de 17 ha), alimentés par des rivières.

Ainsi, certains points d'eau sont requalifiés en « mare » s'ils font plus de 0,10 ha mais qu'ils ne possèdent pas d'ouvrages hydrauliques et inversement, des mares de moins de 10 ares sont requalifiées en « étangs » si elles sont équipées d'un système de vidange.

Pour chaque plan d'eau, un certain nombre de données attributaires ont pu être extraites : superficie, sous bassin versant et commune(s) concerné, zone vulnérable, ZNIEFF, NATURA 2000.

En plus des points d'eau, les prairies humides ont été cartographiées à partir de 2011. Dans la précédente programmation **210 prairies** humides avaient été cartographiées, pour une superficie de **590 hectares de zones humides**. En février 2015, **689 prairies humides** ont été repérées représentant **773,46ha**.

☼ Résultats concernant le suivi et l'évaluation du programme CATZH

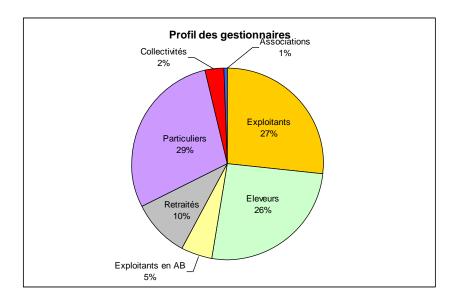
Depuis 2003, la CAT ZH réunit un réseau de 395 gestionnaires de zones humides, répartis sur les territoires de l'Astarac et du Bas-Armagnac.

> Evolution du nombre d'adhérents au réseau des gestionnaires des zones humides

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'adhérents Armagnac	13	27	47	68	76	88	102	145	180	190	202	210
Nombre d'adhérents Astarac	-	-	-	-	-	-	40	97	112	142	166	185

> Typologie des gestionnaires et suivi des adhérents (à qui s'adresse la CATZH ?):

Fin février 2015, le réseau de gestionnaires des zones humides regroupait 395 gestionnaires.



Parmi eux on dénombre logiquement une majorité d'agriculteurs (58% des gestionnaires). Leurs activités se répartissent de la manière suivante :

• 27% sont exploitants de grandes cultures et/ou vignes, utilisant souvent les étangs pour l'irrigation.

- 26 % sont éleveurs à titre principal et gèrent souvent plusieurs mares et prairies humides en lien avec l'activité d'élevage : abreuvement, production de foin. Seuls 18 étangs sont utilisés pour l'abreuvement du bétail.
- 5% sont exploitants en agriculture biologique.

Ces gestionnaires utilisent la plupart du temps leur point d'eau comme un outil de travail, un entretien régulier est donc fait mais se limite le plus souvent à la digue, aux points d'abreuvement et aux points de pompage. Les prairies sont quant à elles utilisées soit pour la pâture soit pour la fauche.

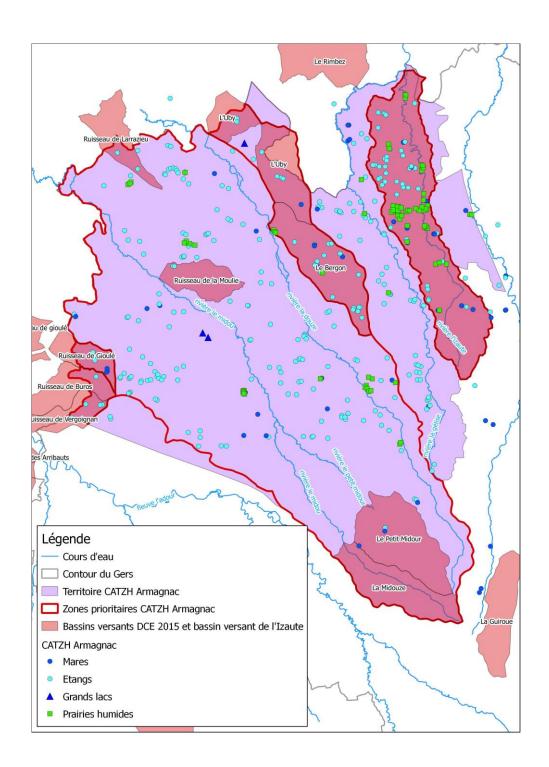
- 10% des gestionnaires sont retraités. Ayant plus de temps à consacrer à leur étang, certains ont relancé l'activité de pisciculture extensive pour une meilleure gestion en suivant les conseils de la CATZH. D'autres sont des retraités agricoles qui gardent leur mares et /ou leurs prairies humides pour les bêtes qu'il leur reste ou bien par attachement au patrimoine familial et au paysage.
- 28% sont des particuliers. Leurs étangs sont principalement utilisés pour l'agrément personnel et la pêche à la ligne, alors que leur mares, situées à proximité des habitations, servent d'ornement et pour certaines de réserves d'eau pour l'arrosage des jardins.
- 3 % sont des collectivités (Communes de Perchède, le Houga, Castelnau d'Auzan, Cazaubon, Saint Jean le Comtal, Bédéchan, Cadeillan, Lasseran, Montadet) qui ont bénéficié des services de la CATZH pour leurs mares ou leurs étangs communaux. Ces derniers sont utilisés pour le loisir, la pêche à la ligne et la pisciculture. Les mares communales servent souvent de réserve incendie. Plusieurs communes sont intéressées par la valorisation pédagogique de ces sites.
- 1% des gestionnaires sont des associations professionnelles parmi lesquelles on distingue: les ASA comme celles de Caupenne d'Armagnac ou de Margouët-Meymes, utilisant l'ouvrage pour l'irrigation, la coopérative des Vignerons de Gerland qui entretient l'étang mais n'en fait aucun usage, et une structure axée sur le tourisme comme le Camping des Lacs de l'Armagnac.

> Typologie des zones humides suivies par la CATZH:

Dans l'Astarac, de 2008 à février 2015, ce sont 19 étangs, 467 mares et 115 ha de prairies humides ont bénéficié de la CATZH.

Dans l'Armagnac, de 2003 à février 2015, ce sont 289 étangs, 63 mares et 145ha de prairies humides qui ont bénéficié de la CATZH.

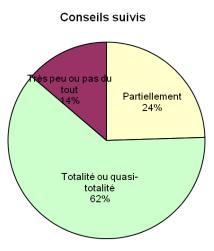
Carte des zones humides suivies par la CATZH sur le Bas-Armagnac au 28 février 2015



♦ Analyse du suivi des conseils par la CATZH

L'analyse porte sur les sites d'étangs et de mares qui ont fait l'objet d'une visite d'évaluation en 2013 et 2014. Les visites d'évaluation n'ont pas été prévues spécifiquement sur les prairies humides dans ce programme. Les prairies humides n'ont été intégrées qu'à partir de 2012 dans la CATZH, leur dynamique d'évolution se fait sur un temps plus long. D'autre part, les prairies sont plus fortement menacées de disparition simple par changement d'usage (mise en cultures, plantations...) plutôt que par des pratiques de gestion inadaptées.

Dans la majorité des cas, les préconisations du plan de gestion ont été respectées.



L'élargissement de la bande enherbée en bordure d'étang jusqu'à 30 mètres a été systématiquement effectué sur les sites où il y a eu des travaux de restauration.

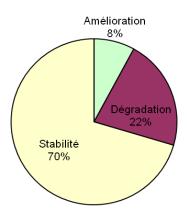
Les préconisations sont plus largement mises en œuvre sur les étangs que sur les mares, la plupart des étangs présentant un enjeu d'usage fort pour le gestionnaire, ce qui n'est pas le cas pour les mares. En effet, une des principales menaces concernant les mares est l'abandon suite à la perte d'usage de la zone humide (arrêt de l'élevage, mise en cultures des prairies).

Sur 14 % des zones humides, les conseils n'ont pas été suivis, et seulement partiellement pour 24 % ; soit les gestionnaires ne sont pas en mesure de les appliquer (problème technique, de maîtrise foncière ou financier), soit ils ne les ont pas encore réalisés (cas des travaux de restauration, dont l'instruction peut s'avérer longue voire non fructueuse), soit ils ne le considèrent pas comme une priorité. Dans ce dernier cas, nous nous heurtons aux limites du conseil. Cependant, nous constatons une évolution dans la prise en compte des conseils au cours des visites : peu pris en compte lors du diagnostic, un conseil est souvent mis en place à l'issue de la 1ere voire 2^e visite de suivi. D'où l'intérêt de ce dispositif de visites d'évaluation.

Analyse de l'évolution des sites en lien avec les conseils de la CATZH

Il s'agit d'analyser l'évolution des sites entre l'état constaté en 2013-14 et la visite précédente (visite d'évaluation ou de diagnostic).

Evolution des sites constatée lors des visites d'évaluation



En ce qui concerne l'évolution des sites, on note que 70 % des zones humides évaluées ont vu une stabilisation de l'état de conservation. 8 % une amélioration de leur état de conservation, mais 22 % une dégradation .

Le conseil technique se traduit donc par une légère amélioration globale, mais surtout une stabilisation de l'état de conservation des zones humides.

Cependant, ces chiffres recouvrent des disparités importantes selon la situation particulière de chaque zone humide. Certaines ont vu leur situation se dégrader, malgré les

conseils de la CATZH.

Il est important de souligner que les gestionnaires ne contrôlent pas tous les paramètres qui peuvent concourir à la dégradation des sites : ainsi en est-il souvent des problèmes d'espèces invasives (ragondins, écrevisses, jussie), de l'usure des ouvrages (dont la restauration s'avère limitée réglementairement et financièrement surtout pour les étangs), des pollutions issues du bassin versant, ou d'évènements climatiques exceptionnels comme les épisodes d'inondations de l'hiver 2012 et du printemps 2013 qui ont endommagé certains étangs et contribué à combler plusieurs mares et étangs. On ne peut donc pas interpréter les résultats de manière globale.

Territoires	Action	Nb jours prévus	Nb de jours réalisés
Bas-Armagnac	Suivi et évaluation du programme	25	29
Astarac	Suivi et évaluation du programme	17	25
Prairies humides Save Isle- Jourdain	Suivi et évaluation du programme	1	1
CATZH globale	Suivi et évaluation du programme		32
TOTAL ANIMATION TERRITORIALE		45	87

Le volet Suivi et évaluation dédié à la CATZH globale avait été oublié dans l'écriture de la programmation initiale. Il comprend toutes les réunions internes de points d'étape et la mise à jour des tableaux de bord pour suivre l'avancement du programme. Les outils de suivi (base de données, SIG) ont nécessité des interventions régulières de maintenance informatique.

2-1.5- Porter à connaissance des résultats de la CATZH :

Il s'agit de valoriser, mettre en forme et communiquer les actions réalisées et résultats obtenus, ainsi que les analyses des suivis et évaluation.

Ce porter-à-connaissance comprend :



- Rédaction d'un bilan annuel envoyé à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- Rédaction du rapport de synthèse bisannuel.
- Le Comité de pilotage départemental des zones humides est l'occasion de présenter les actions menées aux principaux acteurs départementaux (CEN Midi-Pyrénées, DREAL, ONCFS, ONEMA, Conseil départemental, CATER, FDPPMA, ...)
- Réalisation de lettres d'information destinées aux partenaires locaux et aux gestionnaires de chaque territoire, pour leur porter à connaissance les réalisations faites sur le territoire : le 3ème bulletin des zones humides de l'Astarac réalisé en décembre 2013 et la lettre d'information « L'écho des Pesquès N°3 » réalisée en décembre 2014.
- Des points d'étape techniques et financiers sont faits avec l'Agence de l'Eau, la DREAL, la région Midi-Pyrénées et différents partenaires directs de la CATZH (syndicats de rivière, Fédération de pêche, ...).
- Bilan chiffré des actions de la CATZH sur le site internet de l'ADASEA32 (http://www.adasea32.fr).
- Bilan des actions de la CATZH sur le bassin versant de l'Izaute : Carte et bilan consultables sur le site internet du syndicat de rivière Gélise Izaute avec le lien suivant :http://www.sia-rivieresarmagnac.fr/siagi/Actualites_gi.htm

Territoires	Action	Nb jours prévus	Nb de jours réalisés
Bas-Armagnac + Adour	Porter à connaissance	33	28
Astarac	Porter à connaissance	28	23,5
Prairies humides MAE Save Isle- Jourdain	Porter à connaissance	1	3,5
Global CATZH	Porter à connaissance (Comité, points techniques) 36		26
TOTAL		101	81

2-1.6- Appui aux collectivités pour l'émergence de programmes de valorisation de leurs zones humides:

Il s'agit de sensibiliser les collectivités locales à l'intérêt et aux moyens de préserver les zones humides de leurs territoires pour leurs rôles fonctionnels et environnementaux, voire de les accompagner dans l'émergence de programmes d'action sur leurs zones humides.

Actions qui peuvent être mises en œuvre :

- Améliorer la connaissance des zones humides concernées, pour un porter à connaissance auprès des porteurs de projets.
- Identifier avec les collectivités les enjeux et l'implication possible des acteurs.
- Identifier les porteurs, maîtres d'ouvrages éventuels du programme, voire l'aider à se constituer ou actualiser - élargir ses compétences et son territoire d'intervention, pour porter le programme et son animation : conduire des réunions de concertation et une sensibilisation de porteurs potentiels de programmes. Etablir une première maquette grossière de ce que pourrait contenir le programme, c'est-à-dire définir les objectifs et les dimensionner.
- Proposer des objectifs et des résultats à atteindre dans un document formalisé et veiller à ce que les partenaires s'accordent sur des objectifs partagés.
- Etablir un cahier des charges permettant aux communes de faire réaliser un plan de gestion.

Les collectivités visées en 2013 et 2014 seront en priorité celles qui réalisent leurs documents d'urbanisme : cela permet de sensibiliser les équipes territoriales à la problématique des zones humides de leur territoire, et de leur assurer une prise en compte et une protection vis-à-vis des projets d'urbanisme sur la commune. Le lien avec la trame verte et bleue sera ainsi particulièrement recherché.

L'appui à l'émergence d'un volet « zones humides » auprès des collectivités qui préparent un contrat territorial sera aussi une priorité.

Une dizaine de collectivités sont ainsi pressenties. Seront priorisées celles qui sont concernées par des objectifs de reconquête 2015 des masses d'eau. 5 jours environ seront consacrés à chaque collectivité.

50 jours prévus pour ce programme territorial pour 2013- 2014 et 50 jours réalisés.

Bilan de l'action auprès des collectivités

Rappel:

Les remarques portées en préalable au bilan des années précédentes, sont encore actuelles ; en effet les communes sont réceptives à la découverte des enjeux concernant les zones humides, d'autant plus si elles sont concernées par un enjeu de type ZSCE ou périmètres lié à un pompage d'eau potable, face auquel elles se sentent totalement démunies, aussi bien en terme d'information, que de compréhension des mécanismes et enjeux, et/ou solutions à mettre en oeuvre.

Et force est de constater encore que cette réceptivité montre la difficulté d'être des zones humides, qui sont soit assimilées à la problématique « Eau » soit à la problématique agricole de leur territoire. Les collectivités locales ne perçoivent pas leur responsabilité en matière de qualité des eaux à travers leurs choix d'aménagement, sur des éléments aussi « petits et insignifiants » que des ruisseaux ou des mares ou des « petites zones humides », ou des gestions de bassin versant, considérant jusque là que c'est l'affaire des rivières et des grands ensembles.

Mais nous avons pu aussi constater avec les élections de 2014 et le renouvellement important des équipes municipales, l'envie des nouveaux élus de connaître et comprendre, leur intérêt de fait pour leur territoire, pour les enjeux « environnementaux » et pour le potentiel d'actions notamment en matière d'intervention, (protection du capital fonctionnel environnemental, possibilité à peu de frais de parvenir à une meilleure prise en compte des milieux à haute fonctionnalité environnementale - gestion des crues, soutien d'étiage, fonctions climatiques, qualité de l'eau...- dans leurs projets).

Nous avons poursuivi notre travail d'animation sur la base d'une connaissance renforcée, en appui des collectivités, encourageant toujours le dialogue et le questionnement, avec un volet médiation qui prend forme et se structure.

1) Les communes ayant bénéficié de l'appui CAT ZH32

Les communes de Aignan, Arrouède, Belloc Saint Clamens, Bézéril, Bretagne d'Armagnac, Castillon Savès, Clermont Savès, Endoufielle, Frégouville, Gimont, Isle Bouzon, Isle Jourdain, Juilles, Lias, Marestaing, Monferran Savès, Monguilhem, Noilhan, Pujaudran, Razengues, Saint-Clar, Ségoufielle, Valence/Baïse, ont bénéficié de l'appui de la CAT ZH.

L'Animation a porté généralement sur des entretiens téléphoniques avec le maire ou adjoint, 1 à 2 rencontres avec les élus en charge de la commission Environnement, Aménagement, ou encore Urbanisme, 1 visite terrain, 1 volet recherche de données et consultation de la base de données urbanisme DDT du Gers (lecture du règlement de zonage, du rapport de présentation...), consultation des documents spécifiques à la demande.

Synthèse des interventions appuyées :

Arrouède: 1 entretien, 1 visite terrain

Bézéril : 2 réunions, 2 visites terrain, 1 entretien Castillon Savès : 1 visite terrain, 1 entretien Clermont Savès : 1 visite terrain, 1 entretien

Endoufielle: 1 visite terrain, 1 entretien

Frégouville : 1 réunion, 2 visites terrain, 2 entretiens

Lias: 1 visite terrain, 1 entretien

Marestaing: 1 entretien, 1 visite terrain

Monferran Savès: 1 réunion, 2 visites terrain, 1 entretien

Noillhan: 1 entretien, 1 visite terrain

Pujaudran: 1 réunion, 1 visite terrain, 1 entretien

Razengues : 1 visite terrain, 1 entretien Saint-Clar : 1 entretien, 1 visite de terrain

Ségoufielle : 1 réunion, 1 visite terrain, 1 entretien

Valence/Baïse: 1 entretien, 1 visite terrain

A ces journées de rencontres, entretiens, visites terrain, réunions d'informations, s'ajoutent :

- → Cartographie : 6 jours
- → □ Préparation entretien et réunion/rencontre : 7 jours
- → Compte-rendu terrain, coordination, rapport synthèse et photos : 8 jours
- → Participation, contribution approche « zones humides » et documents d'urbanisme 5 jours pour un total de 66 jours

2) Cartographie du potentiel « zone humide » des communes

Cf. fiches communales en annexe.

3) Les points positifs et négatifs

□→ Les + : les communes apprécient toujours le dispositif d'animation financé par l'Agence de l'Eau, et elles apprécient notamment l'information portée sur le cadre réglementaire, très évolutif. Les communes souhaitent développer l'aspect sensibilisation de leurs administrés à la préservation des zones humides à travers par exemple, le site Internet de la commune, ou le bulletin municipal, ou encore auprès des syndicats ; elles sont prêtes à s'engager sur des mesures de valorisation par des actions et mesures de gestion, si une problématique spécifique existe déjà sur la commune. « L'exposition itinérante sur les zones humides » leur paraît être un bon premier outil de sensibilisation et de communication (facile d'accès pour tous) ; les communautés de communes pourraient dans les années à venir être un lieu d'accueil intéressant de l'exposition pour la connaissance des zones humides.

Certaines souhaitent poursuivre la consultation de la CATZH pour un appui complémentaire dans l'émergence d'un programme global de travail et surtout souhaitent comprendre l'organisation et l'architecture juridique qui touchent au domaine de l'eau et **des zones humides**.

La demande de terrain est d'autant plus appréciée qu'elle n'est pas répressive mais d'appui. Les maires prennent conscience de leur rôle de leur responsabilité *et de leur pouvoir de police*.

→ □Les -: le conseil et l'appui de la mission de la CAT ZH sont difficiles à percevoir et il faut du temps et davantage de terrain pour une phase d'émergence. Ce qui était constaté précédemment reste vrai, à savoir ...le temps de travail personnel du conseil municipal n'est pas assez pris en compte ; il faut deux à trois mois pour mobiliser une équipe municipale, car souvent à l'échelle de petites communes, c'est l'ensemble du Conseil municipal qui s'engage et travaille généralement le soir....

La campagne PAC 2014 a été une année difficile pour les prairies naturelles humides de bordure de cours d'eau notamment; la réglementation PAC manque de clarté, et persiste la mauvaise communication sur la possibilité ou non de retourner les prairies.

Le rôle de la Police de l'eau a du mal à passer, et parfois il existe une certaine réserve vis à vis de l'action et de l'appui de la CAT ZH et de l'Agence de l'Eau. Il faut toujours passer par une phase d'explication, de présentation, savoir ne pas insister, savoir être patient pour mieux revenir.

4) Les fiches communales de synthèse

Cf. annexes.

Les communes rencontrées recoupent un même ensemble d'interrogations et de préoccupations au regard des zones humides mais force est de constater ces deux dernières années, que les élus rencontrés sont essentiellement préoccupés par l'aspect réglementaire des zones humides, et la loi sur l'eau par extension.

Peu d'élus ont « naturellement » de l'empathie pour ces portions de territoire, pour leur rôle fonctionnel, la qualité et richesse de ces milieux ; la préoccupation première est d'ordre légal, réglementaire ; il faut un temps d'animation pour passer aux autres aspects des zones humides. Il faut donc intensifier le travail de communication, sensibilisation, prise de conscience.

Dans la quasi majorité des communes rencontrées les aménagements fonciers liés à la mise en place de grandes zones de cultures (cultures de vallées avec notamment les cultures irriguées, les cultures à forte valeur ajoutée etc...), ont conduit à la diminution et la fragilité de ces milieux. Les milieux humides sont pour la plupart de petites portions du territoire communal d'autant plus précieux à préserver et gérer pour leur pérennité.

La reconnaissance de leur valeur patrimoniale sociale et économique est une constante de l'animation de la CATZH auprès des collectivités rencontrées même si l'entrée en matière est d'ordre réglementaire.

Toutefois, les élus estiment le travail d'appui de la CAT ZH déterminant, le Porter à connaissance qu'elle fait essentiel, complété par les pistes de possibles actions à travers un nécessaire Plan de gestion ; Plan de gestion pertinent s'il s'appuie sur les orientations du PADD, du projet de la commune ; la CAT ZH permet aussi de bien dimensionner les enjeux.

2.2- Récapitulatif des moyens du programme d'animation territoriale :

Territoires	Action	Nb jours prévus	Nb jours réalisés
Bas- Armagnac	Coordination avec partenaires	52	61
	Animation réseau	52	33
	Suivi et évaluation du programme	25	29
	Porter à connaissance	30	28
	TOTAL	159	151
Astarac	Coordination avec partenaires	51	31
	Animation réseau	40	44
	Suivi et évaluation du programme	17	25
	Porter à connaissance	28	24
	TOTAL	136	124
Zone agrifaune	Coordination avec partenaires	8	1
	Suivi et évaluation du programme	2	
	Porter à connaissance	3	
	TOTAL	13	1
Prairies humides Save I-Jourdain programme MAEt	Suivi et évaluation du programme	1	1
	Porter à connaissance	1	
	TOTAL	2	1
SAGE ADOUR	Coordination avec partenaires	10	1
	Porter à connaissance	3	
	TOTAL	13	1
Zones humides / Collectivités	Faciliter l'émergence de programmes ZH	50	50
Global CA12H	Coordination avec partenaires	20	46
	Promotion des ZH	39	95
	Porter à connaissance (Comité, points techniques)	36	26
	Suivi évaluation du programme		32
	TOTAL	95	200
TOTAL AN	TOTAL ANIMATION TERRITORIALE		530

III- Le conseil technique aux « zones humides»

Il peut se définir comme la prestation de conseil direct aux gestionnaires pour faire évoluer leurs pratiques vers des pratiques plus souhaitables pour la protection de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides.

Le temps passé est estimé en fonction du nombre de sites de zones humides (étangs, mares ou prairies) que l'on se donne comme objectif.

L'objectif de ce programme d'assistance technique est de poursuivre le conseil auprès des gestionnaires et des sites déjà membres du réseau (Armagnac et Astarac), et d'inclure de nouveaux sites de zones humides.

Il comprend également des diagnostics des zones humides (caractérisation, état de conservation, enjeux) à l'échelle de bassins versants prioritaires.

3-1- Le contenu technique du conseil :

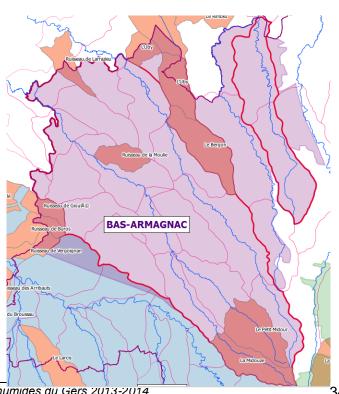
3-1-1- Le diagnostic de bassin versant prioritaire

Nouvelle proposition par rapport aux programmations précédentes, l'objectif de ce diagnostic est d'améliorer la connaissance du réseau de zones humides (caractérisation, état de conservation, enjeux) à l'échelle du bassin versant, permettant ensuite de cibler les interventions de conseil technique de la CAT ZH.

Le diagnostic des zones humides a porté sur 15 bassins versants prioritaires représentant une surface de 44 195 ha. Ces bassins versants (BV) ont un objectif d'atteinte de bon état des eaux fixé pour 2015 dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ou présentent un enjeu particulier de gestion de l'Eau (eau potable, inondations).

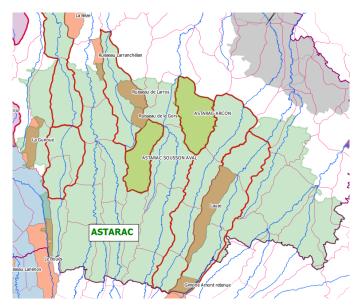
> 9 BV pour l'Armagnac et l'Adour :

- Sous-bassin versant du ruisseau de Vergoignan
- Sous-bassin versant du ruisseau de Buros
- Sous-bassin versant du ruisseau du Gioulé
- Sous-bassin versant du ruisseau de la Moulié
- Sous-bassin versant du ruisseau du Bergon
- Sous-bassin versant du ruisseau de l'Uby
- Sous-bassin versant du ruisseau du Petit Midour
- Sous-bassin versant du ruisseau de la Midouze
- Sous-bassin versant du ruisseau du Larrazieu



> 6 BV pour l'Astarac :

- Sous-bassin versant du ruisseau de Larros
- Sous-bassin versant du ruisseau de la Gors
- Sous-bassin versant du ruisseau du Sousson aval
- Sous-bassin versant du ruisseau de l'Arçon
- Sous-bassin versant du ruisseau de la Guiroue amont
- Sous-bassin versant de la Gimone à l'amont du lac



Déroulement:

Etape 1 – Identification des zones humides potentielles

- -Repérage cartographique préalable d'après les orthophotographies aériennes et cartes IGN au 1/25000 eme
- -Synthèse des données existantes.

Etape 2 – Rencontre des communes et prospections sur le terrain

- -Rencontre avec les élus ou personnes ressources.
- -Vérifications terrain pour confirmer la présence ou non de chaque zone humide potentielle.
- -Caractérisation de ces milieux.

Etape 3 – Analyse des zones humides de la zone d'étude et informations auprès des élus

- -Cartographie des zones humides.
- -Analyse de leur répartition, rôles pour la gestion de l'eau et la biodiversité.
- -Détermination de secteurs d'intervention prioritaire par rapport aux enjeux de gestion de l'eau et des spécificités des zones humides.
- -Déclinaison des actions et outils mobilisables pour agir sur la gestion de l'Eau et la Biodiversité à travers ces ZH (travaux de restauration, conseil technique, diagnostic et plan de gestion...).

Bilan:

Le travail de cartographie préalable a permis de repérer 2119 zones humides potentielles (ZPT) couvrant 2514,5 ha. A la fin de la phase terrain, ce sont **2592 zones humides élémentaires (ZHE) qui ont été visitées pour une surface de 1867 ha.**

Un rapport a été réalisé présentant la méthodologie des diagnostics ainsi qu'une analyse synthétique des résultats. Il est accompagné du diagnostic final des 15 bassins versants comprenant :

- 1-Présentation de la zone d'étude
- 2-Description de l'occupation du sol du bassin versant
- 3-Description des zones humides du bassin versant
- 4-Fonction des zones humides dans la gestion de l'eau
- 5-Fonctions écologiques des zones humides
- 6-Menaces et facteurs d'influence de l'état des zones humides
- 7-Secteurs d'intervention

Le rapport de présentation et les 15 fiches de diagnostic sont joints dans les annexes.

23 réunions ont été organisées avec les maires des communes et 4 réunions avec les syndicats de rivière. Elles ont permis d'informer les acteurs de la démarche et de compléter les données sur les zones humides à prospecter. Elles ont permis d'échanger de manière générale sur la CATZH et sur les programmes de gestion des rivières et projets d'aménagement locaux pouvant concerner les zones humides (Cf. Animation).

Perspectives:

Les diagnostics de bassin versant seront communiqués aux élus des communes concernées; aux syndicats de rivière et aux partenaires. Une réunion de restitution sera organisée pour chaque BV soit 15 réunions prévues avant mars 2016.

Les diagnostics de bassin versant ont mis en évidence des secteurs d'intervention prioritaires pour la gestion des zones humides. En 2015 et 2016, l'animation CATZH sera développée sur ces 15 bassins versants en ciblant les secteurs d'intervention prioritaires : recherche proactive des gestionnaires, favoriser l'émergence de « projets collectifs » de gestion ou d'aménagement à l'échelle d'un réseau local de zones humides.

3-1-2- Le diagnostic de zone humide

Le diagnostic peut porter sur différents types de zone humide :

- Prairie humide et/ou inondable
- Etang et ses zones humides périphériques
- Mare
- Plus rarement, boisements humides, bras morts, bas-fonds...

Pour les 3 premiers types, un modèle de diagnostic a été conçu lors des programmations précédentes de la CATZH. Il comprend :

- la visite de terrain, qui permet d'échanger avec le gestionnaire sur ses usages et ses projets visà-vis de la zone humide
- l'expertise détaillée de la zone humide : caractéristiques physiques, description de l'environnement, fonctionnement hydraulique, écologique, état de conservation, usages, ...
- analyse de la zone humide : fonctionnement, influence du bassin versant, intégration dans un réseau, intérêt pour l'eau et la biodiversité, menaces, enjeux
- la cartographie commentée de la zone humide
- la cartographie du bassin versant direct de la zone humide
- la saisie des informations dans une base de données qui permet ensuite l'analyse et le suivi des actions, de façon individuelle et collective, et d'alimenter la base de données zones humides et l'inventaire départemental
- l'édition d'un livret de diagnostic de la zone humide avec sa cartographie

Les visites de diagnostic initial sont effectuées sur le terrain en compagnie du gestionnaire afin d'obtenir toutes les informations préalables à la rédaction du plan de gestion de chaque site. Cette visite permet de faire un état des lieux et de prendre connaissance de l'historique de l'étang (date de création, travaux de restauration, épisodes de pollution...), des modalités de gestion en cours et d'appréhender les avantages et les contraintes rencontrés par chaque gestionnaire.

Pour les bassins versants ainsi que pour les zones d'influence rapprochée, les doubles comptes ont été éliminés : dès lors qu'un bassin versant s'intègre dans le bassin versant d'un autre étang, sa surface est déduite de la surface totale. Dans le cas des prairies, n'a été pris en compte que le bassin versant

directement en contact avec les prairies, et non celui du cours d'eau qui la traverse dans certaines configurations, qui peut représenter des milliers d'hectares dans certains cas.

D'une manière générale, malgré certaines craintes ou méfiance de départ, les gestionnaires sont satisfaits de la visite car l'animatrice CATZH leur apporte des informations variées, d'ordre environnemental et écologique, agricole ou encore réglementaire. Ils apprécient d'ailleurs particulièrement le rendu du diagnostic où pour la première fois ils ont un état des lieux exhaustif et une cartographie de leur zone humide et du bassin versant.

En revanche, il est important de noter que la plupart des gestionnaires ignorent une partie des textes relatifs à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Les gestionnaires souhaitent être davantage informés à ce sujet. Certains ont d'ailleurs contacté la Cellule d'Assistance Technique après avoir été contrôlés par les services de police de l'eau. Aussi, les réunions d'information sur la LEMA réalisées en partenariat avec la DDT lors de la précédente programmation avaient été appréciées.

En 2013 et 2014, 154 diagnostics ont été réalisés : 76 dans l'Armagnac et 78 dans l'Astarac.

Tableau récapitulatif des diagnostics et plans de gestion réalisés en 2013 et 2014 pour l'Armagnac

_					0 (5
Type ZH	Zone hydro	Nom site	Commune	Surface	Surface BV	Date visite diagnostic
Mare	Le Bergon	Réchou	MANCIET	0,08	3,9	11/04/2014
Étang	Le Bergon	Réchou	MANCIET	1,47	98,6	11-avr-14
PH	Le Bergon	Réchou 1	MANCIET	6,57		11-avr-14
Étang	La Douze de sa source au confluent du Saint-Laurent	Avoisens 1	SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES	0,17	0	18-mars-14
Étang	La Douze de sa source au confluent du Saint-Laurent	Avoisens 2	CASTELNAVET	2,2	58,5	18-avr-14
Étang	La Douze du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Bergon	Monicole	CAMPAGNE- D'ARMAGNAC	0,43	6,45	16-avr-14
PH	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Cazeneuve 2	SEAILLES	3,18		26-avr-13
PH	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Perpignan 1	AIGNAN	2,08		19-avr-13
PH	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Perpignan 2	AIGNAN	1,41		19-avr-13
Étang	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Soucaret	ESPAS	4,28	465,72	07-févr-14
Étang	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Soucaret 2	LABARRERE	1,15	4,77	06-juin-14
Étang	La Gélise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Burosse 1	DEMU	1,28	85,15	15-mai-14
Étang	La Gélise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Burosse 2	DEMU	2,4	93,3	15-mai-14
PH	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Esbérous1- marais gaulois	EAUZE	2,06		29-sept-14
Étang	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Gaumé 1	EAUZE	0,38	25,67	14-oct-14
Étang	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Gaumé 2	EAUZE	1,26	186	14-oct-14
PH	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Joliboy	EAUZE	2,41		02-oct-14

Étang	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Pouy 1	EAUZE	1,4	12,07	18-déc-13
Étang	La Gélise du confluent des Garrinquets au confluent du Tréou (inclus)	Pouy 2	EAUZE	2,79	37,54	18-déc-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Aouba	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,3		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Carduchas	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	3,56		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Cavagnon	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,36		26-avr-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Cavagnon Cavaré 1	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,63		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Cavaré 2	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,8		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Cavaré 3	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,59		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Haou	NOULENS	1,52		25-juin-14
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Haou 2	NOULENS	0,03	21,98	25/06/2014
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Labaylette 4	CAZENEUVE	1,41		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Le pré long	CAZENEUVE	4,02		26-avr-13
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Mare de Tuilerie	CAZENEUVE	0,04	0,28	17/06/2013
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Pajot	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,01	1,86	05/08/2014
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Pajot	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	1,55		05-août-14
Étang	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Pajot	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,73	29,36	05-août-14
Étang	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Planterieu inférieur	LAGRAULET- DU-GERS	2,94	98,01	03-juil-13
Étang	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Planterieu supérieur	LAGRAULET- DU-GERS	2,25	77,33	03-juil-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Prairie de la Plaine 1	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,13		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Prairie de la Plaine 2	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	1,19		06-mai-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Prairie de Terrouge 2	CAZENEUVE	1,12		06-févr-13
PH	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Prairie de Terrouge 3	CAZENEUVE	1,16		06-mai-13
Étang	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Bastian	CASTELNAU- D'AUZAN	1,02	36,67	23-juil-13
Étang	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Boutet	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,61	30,87	11-avr-14
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Cabart 1	CASTELNAU- D'AUZAN	4,48	7-,0.	13-mai-13
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Cabart 2	MONTREAL	2,06		13-mai-13
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Cabart 3	MONTREAL	2,99		13-mai-13
	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent	Caparto	MOTOTICAL	2,33		10 mai-13
PH	de la Gélise L'Izaute du confluent du	Cabart 4	MONTREAL	4,21		13-mai-13
Étang	Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Coupé	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,18	13,27	31-juil-14

	L'Izaute du confluent du					
Mare	Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Cournet	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,04	0,43	19/12/2014
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Lamothe	CAZENEUVE	1,96		26-avr-13
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Maisonneuve	LABARRERE	2,12		20-mai-14
	L'Izaute du confluent du		LAUTHERE	2,12		20 mai 14
PH	Coupé (inclus) au confluent de la Gélise L'Izaute du confluent du	Maisonneuve 2	LABARRERE	1,72		20-mai-14
Mare	Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Mare de Bastian	CASTELNAU- D'AUZAN	0,02	3,55	23/07/2013
Étang	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Ménemoure	LABARRERE	0,05	1,89	31-juil-14
PH	L'Izaute du confluent du Coupé (inclus) au confluent de la Gélise	Sansot	LABARRERE	0,76		20-mai-14
	L'Auzoue du confluent du			5,1.5		20 11101 11
Mare	Sanipon (inclus) au confluent du Tonnetau	Barthon	LAGRAULET- DU-GERS	0,053	20,45	10/07/2013
Mare	L'Auzoue du confluent du Sanipon (inclus) au confluent du Tonnetau	Mare de Monges	LAGRAULET- DU-GERS	0,005	2,1	10/07/2013
PH	L'Auzoue du confluent du Sanipon (inclus) au confluent du Tonnetau	Monges 1	LAGRAULET- DU-GERS	5,6		10-juil-13
	L'Auzoue du confluent du Sanipon (inclus) au confluent		LAGRAULET-			
PH	du Tonnetau L'Auzoue du confluent du	Monges 2	DU-GERS	0,76		10-juil-13
Étang	Tonnetau (inclus) au confluent de la Gélise	Christiantias	GONDRIN	0,15	1,57	17-juin-13
J	Le Midour du confluent du	Mare de		,		,
Mare	[toponyme inconnu] au confluent du Petit Midour le Midour du confluent du	Pehaget	SORBETS	0,12	1,97	10/07/2013
Étang	[toponyme inconnu] au confluent du Petit Midour	Pehaget	SORBETS	0,71	102,14	10-juil-13
Étang	Le Midour du confluent du Saint-Aubin au confluent de l'Izaute	Cruzet 1	ESTANG	0,057	3,48	09-août-13
Étang	Le Midour du confluent du Saint-Aubin au confluent de l'Izaute	Cruzet 2	ESTANG	0,38	19,6	09-août-13
Étang	Le Midour du confluent du Saint-Aubin au confluent de l'Izaute	Etang de Mousquey	LAUJUZAN	7,02	101,72	07-nov-14
Étang	Le Petit Midour de sa source au confluent de la Pelanne	Labastat	COULOUME- MONDEBAT	0,86	19,92	03-sept-13
Mare	Le Petit Midour de sa source au confluent de la Pelanne	Mare de Soulon	COULOUME- MONDEBAT	0,01	0	03/09/2013
Mare	Le Saint-Aubin	Hitère	AVERON- BERGELLE	0,009	0,2	10/07/2013
PH	Le Saint-Aubin	Hitère	AVERON- BERGELLE	2,4		10-juil-13
Étang	L'Estang	Courtes 1	ESTANG	1,34	3,7	23-juil-13
Étang	L'Estang	Courtes 2	ESTANG	0,14	5,04	23-juil-13
Étang	L'Izaute du confluent de la Jurane (incluse) au confluent de la Saule (incluse)	Péreuil 1	LUPPE-VIOLLES	1,13	331,35	09-avr-14
Étang	L'Izaute du confluent de la Jurane (incluse) au confluent de la Saule (incluse)	Péreuil 2	LUPPE-VIOLLES	0,14	0,0001	09-avr-14
Étang	L'Izaute du confluent de la Jurane (incluse) au confluent de la Saule (incluse)	Pontac 3	LUPPE-VIOLLES	1,46	70,53	26-juin-14
unig	(1101400)		MAULEON-	1,40	10,00	_0 juin 1-4
PH	Ruisseau de l'Estang	Bréchan 1	D'ARMAGNAC	1,05		24-avr-13

PH	Ruisseau de l'Estang	Bréchan 2	MAULEON- D'ARMAGNAC	2,15		24-avr-13
PH	Ruisseau de l'Estang	Bréchan 3	MAULEON- D'ARMAGNAC	0,39		24-avr-13
Mare	Ruisseau du Midou	Labourdille	URGOSSE	0,035	0,67	09/07/2014

Tableau récapitulatif des diagnostics et plans de gestion réalisés en 2013 et 2014 pour l'Astarac

Type ZH	Zone hydro	Nom site	Commune	Surface	Surface BV	Date visite diagnostic
Mare	La Baïse du confluent de la Baïsole au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)		BELLOC-SAINT- CLAMENS	0,097	0,21	11/02/2014
Mare	La Baïse du confluent du Lizon au confluent de la Baïsole		MONTAUT	0,0126	0,03	27/09/2013
Mare	La Baïse du confluent du Lizon au confluent de la Baïsole	Mare de Razetayre	MONTAUT	0,016	0,04	27/09/2013
Mare	La Baïse du confluent du petit Rhône au confluent du Larranchélan (inclus)		BROUILH- MONBERT	0,006	0,08	03/12/2013
Mare	La Baïsole du confluent du Laspére au confluent de la Baïse		MONTAUT	0,0054	0,01	27/09/2013
Mare	La petite Baïse du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de la Baïse		IDRAC- RESPAILLES	0,0256	7,03	24/09/2014
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Grande mare	ORDAN- LARROQUE	0,028	1,15	09/09/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	La baignade	ORDAN- LARROQUE	0,064	0,5	21/11/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	La mare plate	ORDAN- LARROQUE	0,042	0,16	21/11/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	La source	ORDAN- LARROQUE	0,0084	0,61	21/11/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Le tir	ORDAN- LARROQUE	0,056	0,76	21/11/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Le trou	ORDAN- LARROQUE	0,0042	0,3	21/11/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	L'île aux tortues	ORDAN- LARROQUE	0,012	0,66	28/06/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare d'en haut	ORDAN- LARROQUE	0,033	0,4	21/11/2013
Etang	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	Baron	MONTIES	1,7	43,6	26-août-13
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONBARDON	0,015	0,07	27/08/2013
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	La source 1	MONBARDON	0,06	2,8	27/08/2013
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONBARDON	0,012	0,19	27/08/2013
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONBARDON	0,006	0,3	27/08/2013

Ī					1	1
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONBARDON	0,015	0,02	27/08/2013
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONTIES	0,016	7,98	27/08/2013
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)		MONBARDON	0,0168	0,02	27/08/2013
	La Gimone du confluent de la			,	,	
Mare	Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)		TIRENT- PONTEJAC	0,0124	0,12	11/07/2013
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)		TIRENT- PONTEJAC	0,0078	0,43	11/07/2013
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)		TIRENT- PONTEJAC	0,0039	0,01	11/07/2013
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)		AURIMONT	0,0045	13	28/08/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze		SIMORRE	0,071	0,74	21/05/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze		SIMORRE	0,019	0,12	21/05/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze		SIMORRE	0,0093	0,28	21/05/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze		SIMORRE	0,0033	0,027	21/05/2014
Mare	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian		POLASTRON	0,004	0,006	11/07/2013
Mare	La Lauze	Mare de la Hire	MONTIES	0,025	0,26	26/08/2013
Mare	La Lauze	Mare de pujos	SEMEZIES- CACHAN	0,018	0,91	27/08/2013
Mare	La Lauze	Mare de Saint- Mézard	SEMEZIES- CACHAN	0,07	0,077	03/12/2013
Mare	La Lauze	Mare du chemin neuf 1	SEMEZIES- CACHAN	0,003	0,18	27/08/2013
Mare	La Lauze	Mare du chemin neuf 2	SEMEZIES- CACHAN	0,002	3,34	27/08/2013
Mare	La Lauze	Mare du Couziné	SEMEZIES- CACHAN	0,0019	0,11	27/08/2013
Mare	La Lauze	Mare du jardin	SEMEZIES- CACHAN	0,016	0,18	27/08/2013
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)		FAGET-ABBATIAL	0,0583	0,315	26/06/2014
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	La mare d'en	BELLEGARDE	0,0027	0,48	04/07/2014
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus) La piscine		BELLEGARDE	0,0298	0,14	04/07/2014
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)		BELLEGARDE	0,0025	0,23	04/07/2014

	Le Gers du confluent	du					Ī
Mare	Blagnan au confluent Cantroubat (inclus)	du	Mare de la	SEISSAN	0,0216	0,12	20/09/2013
Male	, ,	du		SLISSAN	0,0210	0,12	20/09/2013
Mare	Blagnan au confluent Cantroubat (inclus)	du	Mare de la Bernisse 2	SEISSAN	0,0012	0,0012	13/06/2014
IVIAIE	Le Gers du confluent	du		SLISSAN	0,0012	0,0012	13/00/2014
Mare	Cantroubat au confluent Sousson	du	Mare de la grande prairie	AUTERIVE	0,0236	0,92	26/06/2014
Mare	Le Gers du confluent Cantroubat au confluent Sousson			DURBAN	0,0031	9,59	09/09/2013
Mare	Le Gers du confluent Cantroubat au confluent Sousson	du		DURBAN	0,004	0,02	09/09/2013
	Le Gers du confluent	du			,	,	
Mare	Cantroubat au confluent Sousson			DURBAN	0,0019	0,19	09/09/2013
Moro	Sousson au confluent	du de		MONTAUT-LES-	0.025	0.00	27/44/2042
Mare	l'Arçon (inclus) Le Gers du confluent	du		CRENEAUX	0,025	0,09	27/11/2013
	Sousson au confluent	de		===::=	_ ,		
Mare	l'Arçon (inclus)		Mare aux poules	AUTERIVE	0,0104	0,09	26/06/2014
Mare	Le Gers du confluent Sousson au confluent l'Arçon (inclus)	du de	Mare de la	MONTAUT	0,02	2,37	27/11/2013
Mare		du de		PESSAN	0,006	0,03	28/05/2013
Mare	Le Gers du confluent Sousson au confluent l'Arçon (inclus)	du de	Mare des	MONTAUT	0,045	0,85	27/11/2013
Mare	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	du de	· · ·	ROQUELAURE	0,0117	0,87	27/11/2013
Iviaic	, , ,	du		ROQUELAURE	0,0117	0,07	27/11/2013
Mare		de		MONTAUT-LES- CRENEAUX	0,015	2,24	27/11/2013
	Le Gers du confluent	du			5,515	_,_ :	
PH	Sousson au confluent l'Arcon (inclus)	de	Prairie de Pey barbé	MONTAUT-LES- CRENEAUX	3,75	32,78	22-avr-13
	Le Gers du confluent Sousson au confluent	du	Prairie d'En				
PH	l'Arçon (inclus) Le Gers du confluent	du	Barousse	AUCH	1,02	14,45	27-mai-13
PH	Sousson au confluent l'Arçon (inclus)		Prairie du	MONTEGUT	4,34	37,4	02-mai-13
PH	Le Gers du confluent Sousson au confluent l'Arçon (inclus)	du de	Prairies à Sainte	MONTEGUT	2,74	7,71	02-mai-13
PH		du de	Prairies de la Rouquère	PESSAN	6,84	59	10-mai-13
Mare	Le Sousson de sa source confluent du [topony inconnu] (inclus)	me		LOUBERSAN	0,0076	46,47	22/04/2013
DU	Le Sousson du confluent [toponyme inconnu]		dessus de	SAINT-JEAN-LE-	4.00	5.00	04 = 40
PH PH	confluent du Gers Le Sousson du confluent [toponyme inconnu] confluent du Gers		l'étang Prairie de la Gurlanne	COMTAL LASSERAN	1,28	5,69 1,78	24-avr-13 10-mai-13
					.,. 0	. , . 5	ao

I						
	1	Prairie de la	SAINT-JEAN-LE-			
PH	confluent du Gers	Ribère 3	COMTAL	0,99	1,64	24-avr-13
PH	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers		SAINT-JEAN-LE- COMTAL	1,65	4,86	12-avr-13
РН	confluent du Gers	Prairies du Haouré Galous	LASSERAN	2,39	10,47	10-mai-13
Etang	L'Osse de sa source au confluent du Bourda (inclus)	Bourda	LAAS	0,6	14,6	27-sept-13
Mare	L'Osse de sa source au confluent du Bourda (inclus)	Mare du Bourda	LAAS	0,0216	0,19	27/09/2013
PH	L'Osse de sa source au confluent du Bourda (inclus)	Prairie du Bourda 1	LAAS	1,89	22,25	27-sept-13
PH	L'Osse de sa source au confluent du Bourda (inclus)	Prairie du Bourda 2	LAAS	0,6	6	27-sept-13
Mare	L'Osse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Lizet (inclus)	Mare aux sangliers	MONTESQUIOU	0,0017	0,4	07/05/2014
Mare	L'Osse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Lizet (inclus)	Mare de la fontaine	MONTESQUIOU	0,0014	0,007	07/05/2014
Mare	L'Osse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Lizet (inclus)		MONTESQUIOU	0,025	2,02	07/05/2014
Mare	L'Osse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Lizet (inclus)	Mare du petit bois	MONTESQUIOU	0,0033	0,25	07/05/2014
Mare	La Guiroue de sa source au confluent de la Baradée (incluse)		BASSOUES	0,006	0,016	19/06/2014
Mare	La Guiroue du confluent de la Baradée au confluent de l'Osse		RIGUEPEU	0,043	35	24/09/2014
Mare	La Guiroue du confluent de la Baradée au confluent de l'Osse		CAZAUX- D'ANGLES	0,0254	1,48	24/09/2014
Mare	Le Bouès du confluent de l'Antin (inclus) au confluent du [toponyme inconnu]		MONLEZUN	0,0709		

3-1-3- Le plan de gestion de la zone humide

Basé sur les éléments du diagnostic et le projet du gestionnaire, il explicite les mesures de gestion ou de restauration à poursuivre, améliorer ou mettre en œuvre dans les années qui suivent, afin d'optimiser le rôle fonctionnel et écologique de la zone, et, le cas échéant, d'améliorer son état de conservation, tout en tenant compte des usages et des projets du gestionnaire.

Un plan de gestion accompagne chaque diagnostic de zone humide.

En 2013 et 2014, 154 plans de gestion ont été réalisés : 76 dans l'Armagnac et 78 dans l'Astarac.

Conseils donnés dans le plan de gestion (dans l'ordre décroissant de la fréquence de conseil) :

Pour les étangs

Respecter la réglementation en vigueur relative à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui s'applique à votre étang. (Contact : Service Eau et Risques de la DDT du Gers).

Laisser les branches tombées dans l'eau et les arbres morts pouvant servir de support aux cistudes pour thermoréguler ainsi qu'à l'avifaune.

Pour l'entretien des zones herbagères, de la digue et des abords de l'étang, éviter la période de ponte des cistudes de mi-mai à fin juillet, en privilégiant un entretien avant le mois de mai pour faciliter l'accès des cistudes aux sites de ponte.

Surveiller que la jussie ne colonise pas l'étang. Cette plante aquatique à fleurs jaunes colonise généralement la queue de l'étang, progresse le long des berges et gagne vers le milieu si la profondeur en eau est faible.

Conserver la ceinture de végétation semi-aquatique (joncs...): elle contribue au maintien des berges, joue un rôle de filtre vis à vis des intrants et permet aux odonates de passer du stade larvaire au stade adulte.

Conserver les zones herbagères du bassin versant et notamment celles du périmètre rapproché de l'étang afin de préserver la qualité des eaux.

Entretenir régulièrement la digue pour éviter que des arbres s'y développent.

Conserver le site en une zone de tranquillité notamment en queue d'étang pour le développement de la faune dépendante des milieux humides.

Réguler les populations d'écrevisses exotiques, à l'aide de nasses. Mettre un flotteur (une bouteille en plastique par exemple) pour éviter que d'autres espèces qui seraient prises au piège comme la cistude ne se noient.

Pour limiter les ragondins, contacter la société de chasse locale pour faire intervenir un piégeur agréé.

Pour les mares

Entretien de la végétation aquatique et végétation sur les berges

Entretien des autres zones humides de la zone fonctionnelle

Conserver les connexions

Curage de la mare

Entretien des zones herbagères

Elagage des branches en surplomb de la mare

Conservation ou introduction de branches ou planches supports pour les animaux

Mise en défens / système d'abreuvement

Végétalisation des berges

Lutte contre la prolifération des espèces invasives allochtones

Pour les prairies humides

Pas de retournement de la prairie

Pas de drainage souterrain

Pas de traitement phytosanitaire sauf éventuellement au niveau des clôtures ou très localisé, mais interdiction totale à moins de 5 mètres des cours d'eau.

Pas d'écobuage. Brûlage localisé des ronciers autorisé en période humide.

Elimination mécanique des refus de pâturage si nécessaire, 1 fois par an : gyrobroyage d'entretien d'octobre à mars, hors période d'engorgement

Absence de fertilisation.

Gestion par pâturage ou par fauche.

Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation, au plus tard 2 mois après chaque crue

Pression de pâturage annuelle avec un chargement de 0,4 à 1 UGB /ha. Eviter le sous et le sur pâturage et la période hivernale de janvier à mars.

Gestion du réseau hydraulique existant

3-1-4- La visite de conseil

Cette visite est effectuée dans 2 cas :

- demande ponctuelle d'un gestionnaire du réseau, par rapport à un problème donné sur sa zone humide, qui justifie une réponse supplémentaire au plan de gestion déjà réalisé (ex : envahissement par plantes, effondrement de berge, ...)
- zone humide située hors territoire de la CATZH

Dans les 2 cas, la visite donne lieu à un compte-rendu simplifié (fiche type).

42 visites de conseil ont été réalisées auprès de différents gestionnaires. Il s'agissait soit de visites auprès de personnes souhaitant soit de simples conseils de gestion, soit des conseils techniques avant d'engager des travaux de restauration ou bien après le passage d'un agent du service de police de l'eau. Certaines visites ont été faites auprès de gestionnaires adhérents qui, entre deux visites d'évaluation, avaient besoin de conseils particuliers vis à vis d'une plante envahissante ou avant d'intervenir sur le site pour l'entretien.

Pour les visites de conseils des non adhérents, la simple visite de conseil a donné lieu, par la suite et après présentation de la CATZH, à une visite de diagnostic complète, suivie d'une adhésion au réseau des gestionnaires sauf pour ceux qui ne se trouvent pas dans le périmètre d'intervention.

Tableau récapitulatif des visites de conseil réalisées en 2013 et 2014 pour l'Armagnac

Nom du site	Type ZH	BASSIN VERSANT	Commune	Date	Motif de la visite
Escoubillon	Etang	DOUZE	BOURROUILLAN	10/07/2013	Déversoir fragilisé suite aux intempéries.
Higaro	Etang	MIDOU	NOGARO	10/07/2013	Fuites au niveau de la digue
Barthon et Monge	Mare et PH	AUZOUE	LAGRAULET DU GERS		Restauration de 2 mares et problème de moustiques sur les mares et une prairie humide
Guerre	Etang	GELISE	EAUZE	17/06/2013	Réfection d'un déversoir et de son coursier
Bourdieu	2 mares	TUZON	EAUZE	16/04/2014	Destruction d'une mare
Courtes	Mare	ESTANG	ESTANG	23/07/2013	Transformation d'une ancienne mare de baignade en mare d'ornement.
Cruzet 2	Etang	MOULIE	ESTANG		Atterrissement en queue d'étang, mise en place d'un bac de décantation.
Soucaret	Etang	DOUZE	ESPAS	07/02/2014	Réfection de la vanne de vidange
Haou	Mare	IZAUTE	NOULENS	11/04/2014	conseil pour la restauration d'une mare forestière
Prairies du Sanipon	PH		CASTILLON DEBATS	15/05/2014	Caractérisation des prairies humides
Lac de Caupenne d'Armagnac	Etang	MIDOU	CAUPENNE D'ARMAGNAC	30/07/2014	Conseils pour identifier les jussies et gérer leur expansion
Coupé	Etang	IZAUTE	BRETAGNE D'ARMAGNAC	31/07/2014	Conseil pour la restauration d'un avaloir
Menemoure	PH	IZAUTE	LABARRERE	31/07/2014	Conseil pour la restauration d'un étang.
Labourdille	Mare	MIDOU	URGOSSE	09/07/2014	Conseil pour identifier et éliminer une espèce végétale envahissante
Zou-Fou-Dou	Etangs	IZAUTE	BRETAGNE D'ARMAGNAC	13/08/2014	Agrandissement du camping
Carpoulère	Mare	UBY	CAZAUBON	03/09/2014	Conseil pour la restauration d'une

					mare
Seignebon 1	Etang	GELISE	DEMU	23/09/2014	Conseil de restauration d'étang
Seignebon 2	Etang	GELISE	DEMU	23/09/2014	Conseil de restauration d'étang
Bidouet	PH	GELISE	EAUZE		Projet de création d'un étang en barrage d'un cours d'eau et sur une prairie humide.
Barran	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN		Conseil pour restauration de la digue au niveau du ponton dégradé lorsque la digue de l'étang située en amont s'est ouverte

Tableau récapitulatif des visites de conseil réalisées en 2013 et 2014 pour l'Astarac

Nom du site	Type ZH	BASSIN VERSANT	Commune	Date	Motif de la visite
Mare de la prairie des Joncas	Mare	GIMONE	SIRAC	19/08/2013	à l'occasion du diagnostic de la prairie
Mare de la Bernisse 2	Mare	GERS	SEISSAN	20/09/2013	aspects réglementaires
Mare de Saubole 2	Mare	BAISE	IDRAC RESPAILLES	24/09/2014	intérêt écologique et conseils de gestion
Mare de Saubole 3	Mare	BAISE	IDRAC- RESPAILLES	24/09/2014	conseils sur l'aménagement d'une source
La réserve	Mare	OSSE	SAINT-ARAILLES	12/11/2014	conseils sur la création d'une mare: conception, entrepreneurs, réglementation
Mare à créer	Mare	ARRATS	BELLEGARDE	04/07/2014	conseils sur la création d'une mare: emplacement et conception
Mare de la Peyrigne	Mare	GERS	FLEURANCE	29/05/2014	conseils sur l'aménagement d'une berge
Mare de Larrieu	Mare	GIMONE	GRAMONT	04/11/2014	protection contre les atterrissements et gestion des hélophytes
Mare du Basté 1	Mare	GIMONE	ESCORNEBOEUF	10/07/2014	à l'occasion du diagnostic de la prairie
Prairie en bas de la maison	Prairie	SOUSSON	ST JEAN LE COMTAL	26/04/2013	caractérisation de la prairie humide
Prairie de la fontaine	Prairie	SOUSSON	ST JEAN LE COMTAL	26/04/2013	caractérisation de la prairie humide
Mare de la Borde Neuve 2	Mare	LAUZE	SARAMON	21/08/2014	Problème de fuites dans la mare
Mare de Come de Hour	Mare	BAÏSE	ISLE-DE-NOE	23/07/2014	Problèmes de fuite dans la mare
Mare du Cordé	Mare	GERS (Hors territoire)	PRECHAC	02/07/2013	Problème de fuites dans la mare
Mare d'Embeziau 1	Mare	GIMONE	ESCORNEBOEUF	29/10/2013	Débroussaillage, curage.
Mare d'Embeziau 2	Mare	GIMONE	ESCORNEBOEUF	29/10/2013	Curage.
Mare de Lou Raymoun	Mare	ARRATS	BEZUES-BAJON	13/06/2014	Curage et enlèvement des massettes.
Mare d'En Louis	Mare	GERS	PESSAN	27/05/2013	Débroussaillage, curage.
Mare de la Hire	Mare	LAUZE	MONTIES	26/08/2013	Débroussaillage et curage
Mare du Lilé	Mare	GIMONE	MONTIES	27/08/2013	Débroussaillage, curage, réfection de la digue.
Grande mare	Mare	AULOUE	ORDAN- LARROQUE	09/09/2013	Curage, agrandissement.
Mare de chez Gèze	Mare		BELLOC-SAINT- CLAMENS	11/02/2014	Protection de berge.

3-1-5- La visite d'évaluation

Elle comprend:

- l'évaluation de l'évolution de la zone humide
- l'évaluation du suivi des conseils de gestion, et leur ré-actualisation (ré-ajustement)

La visite donne lieu à un compte-rendu (fiche type), et la ré-actualisation de la base de données.

Les visites d'évaluation sont généralement annuelles durant les trois premières années de l'adhésion au réseau des gestionnaires d'étangs puis bisannuelles voire tous les 3 ans si le gestionnaire n'en fait pas la demande entre temps. En effet, le nombre de sites suivis par la CATZH augmentant, les moyens consacrés à l'évaluation deviendraient trop importants par rapport aux nouvelles zones humides à traiter. Ces visites permettent d'établir une relation de confiance entre les gestionnaires du réseau et la cellule d'assistance technique. En effet, les gestionnaires sont satisfaits et intéressés par un suivi continu de leur site, et un contact régulier avec la CATZH. La visite d'évaluation permet notamment de les rassurer par rapport à l'arrivée éventuelle d'espèces envahissantes qu'ils ne sauraient pas reconnaître et apprécient l'intérêt que porte la cellule à leur site ainsi qu'à leurs pratiques ou leur mode de gestion.

C'est aussi l'occasion de réviser le plan de gestion si les préconisations de départ n'ont pas apporté de solutions significatives à certains problèmes, ou si le site a été soumis à des changements (tempête, modification de l'environnement, de l'usage, etc..). Suite à ces visites, un plan de restauration peut être établi dans la mesure où l'ouvrage est défectueux et qu'il nécessite des travaux de restauration.

Ces visites d'évaluation permettent également d'informer les gestionnaires sur les évolutions réglementaires concernant les zones humides ; la CATZH joue ainsi un rôle de médiation important entre les services de police de l'eau et les gestionnaires.

Elles sont très importantes en termes de sensibilisation des gestionnaires et surtout pour l'évaluation du conseil technique de la CATZH afin de suivre l'évolution des sites par rapport à la mise en application ou pas des conseils donnés.

En 2013 et 2014, 208 visites d'évaluation ont été réalisées : 105 dans l'Armagnac et 103 dans l'Astarac.

Tableau récapitulatif des visites d'évaluation sur l'Armagnac en 2013 et 2014

Type ZH	Zone hydro	Nom site	Commune	Surface en ha	Surface BV en ha	Dates visites d'évaluation	
Etang	Le Bergon	Bousquet	CAMPAGNE- D'ARMAGNAC	1,39	56	23-juil-13	
Etang	Le Bergon	Pouy 1	REANS	0,13	8,9	09-août-13	
Etang	Le Bergon	Pouy 2	REANS	0,19	21	09-août-13	
Etang	Le Bergon	Réchou	MANCIET	1,47	98,6	23-mars- 13	12-avr-14
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Barroque 2	MAULEON- D'ARMAGNAC	0,6	52,62	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Bidaudoucos	MAULEON- D'ARMAGNAC	1,64	235,51	03-sept-13	03-nov-14
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Broquère	MONCLAR	0,6	71,34	24-avr-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Gajot 1	MAULEON- D'ARMAGNAC	1,26	16,9	28-août-13	03-nov-14
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Gajot 2	MAULEON- D'ARMAGNAC	0,34	16,9	28-août-13	03-nov-14
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Labenne	MONCLAR	0,56	16,65	24-avr-13	

	La Douze du confluent						
Etang	de l'Uby au confluent du Pouthet	Papolle 1	MAULEON- D'ARMAGNAC	0,22	194,2	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Papolle 2	MAULEON- D'ARMAGNAC	1,46	194,2	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Papolle 3	MAULEON- D'ARMAGNAC	1,43	194,2	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Pémoura 1	MONCLAR	0,54	11,48	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent de l'Uby au confluent du Pouthet	Pémoura 2	MONCLAR	2,13	27,24	28-août-13	
Etang	La Douze du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Bergon La Douze du confluent	Basta 1	MANCIET	0,27	0,81	11-juin-14	
Etang	du [toponyme inconnu] au confluent du Bergon La Douze du confluent	Basta 2	MANCIET	0,09	1,46	11-juin-14	
Etang	du [toponyme inconnu] au confluent du Bergon	Guilhombeyrie	AYZIEU	0,4	11,9	16-avr-13	
Etang	La Douze du confluent du Bergon au confluent de l'Uby La Douze du confluent	Coustau	LIAS- D'ARMAGNAC	0,76	47,5	22-juil-13	
Etang	du Bergon au confluent de l'Uby	Marnière de Coustau	MARGUESTA U	0,17	2,66	23-juil-13	
Etang	La Douze du confluent du Pouthet (inclus) au confluent de l'Argelouse	LARRAZIEU	MAULEON- D'ARMAGNAC	5,7	515,3	03-nov-14	
	La Douze du confluent du Saint-Laurent au confluent du [toponyme						
Etang	inconnu] (inclus) La Douze du confluent	Perpignan	AIGNAN	0,93	9	19-avr-13	
	du Saint-Laurent au confluent du [toponyme		CRAVENCER				
Etang	inconnu] (inclus) La Gelise de sa source	Petit étang	ES	0,7	39	27-août-13	09-juil-14
Etang	au confluent des Garrinquets (inclus)	Etang de la source	CASTILLON- DEBATS	0,15	1,49	06-mai-14	
Etang	La Gelise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Mathalin	CASTILLON- DEBATS	0,76	24,91	06-mai-14	
Etang	La Gelise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Seignebon 1	DEMU	0,13	21,15	20-mars- 14	
Etang	La Gelise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Seignebon 2	DEMU	0,28	33,46	20-mars- 14	
Etang	La Gelise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Seignebon 3	DEMU	1,8	43,1	20-mars- 14	
Mare	La Gélise de sa source au confluent des Garrinquets (inclus)	Mathalin	CASTILLON- DEBATS	0,022	3,38	06/05/2014	
	La Gelise du confluent des Garrinquets au			- / -	- 1		
Etang	confluent du Treou (inclus) La Gelise du confluent des Garrinquets au	Castagnole	EAUZE	1,8	153,41	14-oct-14	
Etang	confluent du Treou (inclus)	Guerre	EAUZE	6,6	1339,6	18-sept-14	
Etang	La Gelise du confluent des Garrinquets au confluent du Treou (inclus)	Lescoucères	EAUZE	4,5	129	18-sept-14	
Etang	La Gelise du confluent des Garrinquets au confluent du Treou (inclus)	Moulin de Guerre	EAUZE	7,6	1116,1	18-sept-14	
Etang	La Gelise du confluent des Garrinquets au confluent du Treou (inclus)	Mounicat	EAUZE	10,6	1606	18-sept-14	
Liany	La Gelise du confluent des Garrinquets au	iviourilloat	LAULL	10,0	1000	10 36pt-14	
Etang	confluent du Treou (inclus)	Pécos	NOULENS	1,06	18,9	29-oct-14	
Etang	La Gelise du confluent du Treou au confluent de l'Izaute	Beziey	CASTELNAU- D'AUZAN	0,7	11,7	20-mai-14	

Etang	La Gelise du confluent du Treou au confluent de l'Izaute	Coucut	CASTELNAU- D'AUZAN	2,96	294,41	28-août-13	
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Mare de Jaulin	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,0989	8,87	26/04/2013	
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Mare du Chataignier	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,0452	13,4	26/04/2013	
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé	Sancin 1	CAZENEUVE	0,012	0,5	31/07/2014	
Mare	L'Izaute de sa source au confluent du Coupé L'Izaute du confluent du	Sancin 2	CAZENEUVE	0,016	0,5	31/07/2014	
Etang	Coupe (inclus) au confluent de la Gelise L'Izaute du confluent du	Barran	CASTELNAU- D'AUZAN	2,7	271	23-sept-14	
Etang	Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Bousquet	CASTELNAU- D'AUZAN	0,79	14,67	17-juin-13	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Comillot 2	CASTELNAU- D'AUZAN	0,25	151	25-juin-14	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Comillot 3	CASTELNAU- D'AUZAN	0,9	151	25-juin-14	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Comillot supérieur	CASTELNAU- D'AUZAN	0,4	151	25-juin-14	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise L'Izaute du confluent du	Fou 1	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	7,06	168,71	13-août-14	
Etang	Coupe (inclus) au confluent de la Gelise L'Izaute du confluent du	Fou 2	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,12	44,84	13-août-14	
Etang	Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Gutaires	CASTELNAU- D'AUZAN	1,4	159	06-mai-14	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise L'Izaute du confluent du	Marin 1	CASTELNAU- D'AUZAN	0,15	27,17	06-mai-14	
Etang	Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Miquelot	CASTELNAU- D'AUZAN	0,2	15	25-juin-14	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Petit Barran	CASTELNAU- D'AUZAN	2,57	463,34	17-juin-13	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Petit Mayrosse	CASTELNAU- D'AUZAN	1,23	15,7	17-juin-13	
Etang	L'Izaute du confluent du Coupe (inclus) au confluent de la Gelise	Zou	BRETAGNE- D'ARMAGNAC	0,88	58,93	13-août-14	
Etang	L'Adour du confluent du Lees au confluent du Vergoignan (inclus)	Barraque 2	VERGOIGNAN	1,2	40	27-oct-14	
Etang	L'Adour du confluent du Lees au confluent du Vergoignan (inclus)	Barraque 3	VERGOIGNAN	1,4	40	27-oct-14	
Etang	L'Adour du confluent du Lees au confluent du Vergoignan (inclus)	Vergoignan	VERGOIGNAN	2,2	232,6	27-août-13	27-oct-14
Etang	L'Adour du confluent du Vergoignan au confluent du Gioule (inclus) L'Adour du confluent du	Houga 1	LE HOUGA	0,84	452,5	27-août-13	29-oct-14
Etang	Vergoignan au confluent du Gioule (inclus)	Houga 2	LE HOUGA	15,34	632,24	27-août-13	29-oct-14
Etang	L'Adour du confluent du Vergoignan au confluent du Gioule (inclus)	Houga 3	LE HOUGA	0,25	60,91	27-août-13	
Etang	Le Ludon de sa source au confluent du [toponyme inconnu] Le Ludon de sa source	Pélehot	LE HOUGA	0,6	430,08	22-juil-13	
Etang	au confluent du [toponyme inconnu] Le Midour du confluent	Vicaire 2	LE HOUGA	1,21	430,1	22-juil-13	
Etang	du Petit Midour au confluent du Saint-Aubin Le Midour du confluent	Badiole	LAUJUZAN	0,26	1,53	05-sept-14	
Etang	du Petit Midour au confluent du Saint-Aubin Le Midour du confluent	Estalens	NOGARO	0,09	2,3	07-août-14	
Etang	du Saint-Aubin au confluent de l'Izaute	Castagnon	LAUJUZAN	0,44	18,7	05-sept-14	

	Le Midour du confluent		OALIDENNIE				
Etang	du Saint-Aubin au confluent de l'Izaute	Caupenne d'Armagnac	CAUPENNE- D'ARMAGNAC	22,7	538,6	03-sept-13	23-juil-14
Liang	Comident de l'izaute	a / iiii agiiao	CRAVENCER	22,1	000,0	00 00pt 10	12-août-
Etang	Le Saint-Aubin	Armanon	ES	0,56	85,3	27-août-13	14
Ŭ			SAINTE-				
			CHRISTIE-			23-juillet-	
Etang	Le Saint-Aubin	Bouscau 1	D'ARMAGNAC	0,93	17,9	14	
			SAINTE-				
			CHRISTIE-			23-juillet-	
Etang	Le Saint-Aubin	Bouscau 2	D'ARMAGNAC	1,85	17,9	14	
			CRAVENCER				12-août-
Etang	Le Saint-Aubin	Crête	ES	0,53	85,3	27-août-13	14
Etang	Le Saint-Aubin	Higaro	NOGARO	0,7	46	09-juil-14	
Etang	Le Saint-Aubin	Lassalle 1	LOUBEDAT	0,5	3,13	12-août-14	
Etang	Le Saint-Aubin	Lassalle 2	LOUBEDAT	1,45	155,4	12-août-14	12-août-
Etang	Le Saint-Aubin	Mémaine	ES ES	0,43	85,3	27-août-13	12-aout-
g	20 04 7 (4.5		CRAVENCER	5,10			
Etang	Le Saint-Aubin	Valéra	ES	2,3	85,3	07-août-14	
	L'Izaute du confluent de			, -			
	la Jurane (incluse) au confluent de la Saule						
Etang	(incluse)	Laurieton	LE HOUGA	0,9	50	27-août-13	29-oct-14
	L'Izaute du confluent de la Jurane (incluse) au						
	confluent de la Saule						
Etang	(incluse) L'Izaute du confluent de	Perchède	PERCHEDE	2,64	175,8	25-oct-13	
	la Jurane (incluse) au						
Etang	confluent de la Saule (incluse)	Pontac 1	LUPPE- VIOLLES	0,42	50,56	03-sept-13	
Liang	L'Izaute du confluent de	FUIILAC I	VIOLLES	0,42	30,30	03-8ept-13	
	la Jurane (incluse) au		LUPPE-				
Etang	confluent de la Saule (incluse)	Pontac 2	VIOLLES	0,17	53,4	03-sept-13	
	L'Izaute du confluent de					·	
	la Jurane (incluse) au confluent de la Saule		LUPPE-				
Etang	(incluse)	Pontac 3	VIOLLES	1,46	70,53	03-sept-14	
	L'Izaute du confluent de la Jurane (incluse) au						
- (confluent de la Saule	0 (11	NAA ONIANI	4.5	4.40.0	40 5 5 44	
Etang	(incluse) L'Izaute du confluent de	Sérailles	MAGNAN	1,5	148,3	13-juin-14	
- .	la Saule au confluent du		14001450	4	47.55	00 : 11 40	
Etang	Midour L'Izaute du confluent de	Mormès 1	MORMES	1,77	47,55	22-juil-13	
- /-	la Saule au confluent du		MODULE			00 1 11 1 5	
Etang	Midour L'Izaute du confluent de	Mormès 2	MORMES	0,24	5,81	22-juil-13	
F.	la Saule au confluent du	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		0.05	00.70	00 1 11 15	
Etang	Midour	Verdier 2	LAUJUZAN	0,86	22,52	22-juil-13	
N4	5	Duáska	MAULEON-	0,0135	4.70	04/04/0040	
Mare	Ruisseau de l'Estang	Bréchan	D'ARMAGNAC	0.14	1,72	24/04/2013	
Mare	Ruisseau du Ludon	Verdier 1	LAUJUZAN	0,14	15,02	22/07/2013	
Mare PH	Ruisseau du Ludon	Vicaire	LE HOUGA URGOSSE	0,0954	430,08	22/07/2013	
FII	Ruisseau du Midou	Gamache	UNGUSSE	3,3		24/04/2013	
Mare	Ruisseau du Midou	Mare de Gamache	URGOSSE	0,0045	0,14	24/04/2013	
ware	raisseau uu iviluuu	Jamaone	JICOUL	0,0367	5,14	2-1/0-1/2013	
Mare	Ruisseau du Midou	Nasr	URGOSSE	9	0,35	24/04/2013	
PH	Ruisseau du Midou	Piron	URGOSSE	3		24/04/2013	
Mare	Ruisseau Le Loumné	Broquère	MONCLAR	0,0591	1,05	24/04/2014	

Tableau récapitulatif des visites d'évaluation sur l'Astarac en 2013 et 2014

Type ZH	Zone hydro	Nom site	Commune	Surface	Surface BV	Date visite
Mare	La Baïse du confluent de la Baïsole au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare A Caso 1	BAZUGUES	0,0104	0,08	23/07/2014

Mare	La Baïse du confluent de la Baïsole au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare A Caso 2	BAZUGUES	0,018	1,19	23/07/2014
Mare	La Baïse du confluent de la petite Baïse au confluent du petit Rhône (inclus)	Mare de Come de Hour	ISLE-DE-NOE	0,00228	0,06	23/07/2014
Mare	La Baïse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent de la Petite Baïse	Mare du bois du Bourdiou 2	MIRANDE	0,001	0,26	27/09/2013
Mare	La Baïse du confluent du [toponyme inconnu] au confluent de la Petite Baïse	Mare du Bourdiou	MIRANDE	0,07	4,98	27/09/2013
Mare	La Baïse du confluent du Lizon au confluent de la Baïsole	Mare de Hissar	MONTAUT	0,0325	0,03	04/09/2014
Mare	La Baïsole du confluent du Laspére au confluent de la Baïse	Mare de Charron 1	SAUVIAC	0,02	0,09	04/09/2014
Mare	La Baïsole du confluent du Laspére au confluent de la Baïse	Mare de Charron 2	SAUVIAC	0,0108	10,46	04/09/2014
Mare	La petite Baïse du confluent de la Sole au confluent du [toponyme inconnu]	Mare de champ de Terrassé	SAINT-ELIX- THEUX	0,00785	0,26	22/09/2014
Mare	La petite Baïse du confluent de la Sole au confluent du [toponyme inconnu]	Mare de jardin de Terrassé	SAINT-ELIX- THEUX	0,0162	0,2	10/07/2014
Mare	La petite Baïse du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de la Baïse	Mare de Tabarot	MIRAMONT- D'ASTARAC	0,025	0,24	24/07/2014
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare A	ORDAN- LARROQUE	0,0075	0,33	28/06/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare B	ORDAN- LARROQUE	0,0048	0,09	28/06/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare C	ORDAN- LARROQUE	0,0078	0,13	28/06/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare D	ORDAN- LARROQUE	0,015	0,01	28/06/2013
Mare	L'Auloue de sa source au confluent de la Loustère	Mare de Meilhan	ORDAN- LARROQUE	0,003	27,27	30/09/2014
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	Mare au bassin de Montet	GAUJAN	0,003	1,01	09/01/2014
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	Mare de la source du bois de Montet	GAUJAN	0,005	0,63	09/01/2014
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	Mare de Montet	GAUJAN	0,009	0,07	09/01/2014
Mare	La Gimone de sa source au confluent de la Lère (incluse)	Mare de Montrens	MONBARDON	0,014	2,18	09/01/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Grande Mare de Carrau	AURIMONT	0,025	15,07	28/08/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare de la culture au Pontet	CASTELNAU- BARBARENS	0,016	21,5	16/04/2014
Etang	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Etang de l'Argenté	LARTIGUE	2,5	15,15	21/05/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la	Mare de La Grange	JUILLES	0,0075	11,57	10/07/2014

	Borde Neuve (incluse)					
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare de la source de Carrau	AURIMONT	0,02	11,97	28/08/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare de Lalubie	AURIMONT	0,02	0,4	03/07/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare de Maurelat	AURIMONT	0,044	37,04	03/07/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare d'En Gaï	BEDECHAN	0,005	0,05	16/04/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare d'en Garié	JUILLES	0,015	0,15	10/07/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare d'En Rouge	BEDECHAN	0,003	0,24	16/04/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare du Coymés	AURIMONT	0,025	8,59	28/08/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Mare du Gaye	AURIMONT	0,00018	38,94	03/07/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lauze au confluent de la Borde Neuve (incluse)	Petite mare d'en Passarieu	AURIMONT	0,018	1,29	03/07/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	Mare de la Mousquère 1	SIMORRE	0,005	11,72	03/09/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	Mare de la Mousquère 2	SIMORRE	0,003	0,87	03/09/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	Mare de la Mousquère 3	SIMORRE	0,0035	0,6	03/09/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	Mare de la Mousquère 4	SIMORRE	0,0012	0,27	03/09/2014
Mare	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	Mare de la Mousquère 5	SIMORRE	0,0035	0,41	03/09/2014
Mare	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	Grande mare d'en Passarieu	AURIMONT	0,12	4,01	03/07/2014
Mare	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	Le Château 1	BEZERIL	0,021	1,17	10/07/2014
Mare	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	Le Château 2	BEZERIL	0,0175	1,17	10/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Grande mare d'en Guilhem	GIMONT	0,035	3,83	03/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Mare d'En Baget 1	MAURENS	0,013	1,04	16/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Mare d'En Baget 2	MAURENS	0,0372	11,56	16/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Mare d'En Baget 3	MAURENS	0,0339	11,56	16/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Mare d'En Baget 4	MAURENS	0	10,35	16/07/2014

Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Mare d'En Baget 5	MAURENS	0,002	1,43	16/07/2014
Mare	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	Petite mare d'en Guilhem	GIMONT	0,005	3,17	03/07/2014
Mare	La Lauze	Grande mare de Bellesserre	SEMEZIES- CACHAN	0,166	0,53	10/07/2014
Mare	La Lauze	Labour Plaets	MEILHAN	0,013	19,9	10/04/2014
Mare	La Lauze	Mare d'Aubian	MEILHAN	0,01	1,36	10/04/2014
Mare	La Lauze	Mare d'Auzan	SEMEZIES- CACHAN	0,0105	0,24	10/07/2014
Mare	La Lauze	Mare de Bellesserre	SEMEZIES- CACHAN	0,013	0,14	10/07/2014
Mare	La Lauze	Mare de derrière Bellesserre	SEMEZIES- CACHAN	0,015	0,1	10/07/2014
Mare	La Lauze	Mare de la Borde Neuve 1	SARAMON	0,0104	0,27	21/08/2014
Mare	La Lauze	Mare de la Borde Neuve 2	SARAMON	0,0026	0,53	21/08/2014
Mare	La Lauze	Mare de Lasserre	BETCAVE- AGUIN	0,012	0,23	10/10/2013
Mare	La Lauze	Mare de Struc	SEMEZIES- CACHAN	0,0036	0,11	10/07/2014
Mare	La Lauze	Mare du Ténac	SARAMON	0,0068	0,88	21/08/2014
Mare	La Save du confluent de la Gesse au confluent de l'Aussoue	Mare de Rieux	SAMATAN	0,024	0,35	03/12/2013
Mare	La Save du confluent de l'Aussoue au confluent du Mourères (Boulouze)	Fontaine de la carnavale	SAVIGNAC- MONA	0,00063	0,14	03/12/2013
Mare	L'Aussoue de sa source au confluent du Naudet	Mare de Laouat	PUYLAUSIC	0,006	0,38	03/12/2013
Mare	L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	Fontaine de la carnavale	SAVIGNAC- MONA	0,00063	0,14	03/12/2013
Mare	L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	La grande mare	SAVIGNAC- MONA	0,19	53,77	03/12/2013
Mare	L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	Mare de la Carnavale	SAVIGNAC- MONA	0,06	100,75	03/12/2013
Mare	L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	Mare du Cimetière	SAVIGNAC- MONA	0,0009	42,74	03/12/2013
Mare	L'Aussoue du confluent du Naudet (inclus) au confluent de la Save	Mare du puits	SAVIGNAC- MONA	0,03	51,96	03/12/2013
Mare	L'Arrats de sa source au confluent du [toponyme inconnu]	Mare de Moncassin	BEZUES- BAJON	0,016	0,057	13/06/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare de Graouette 1	LAMAGUERE	0,003	2,64	18/11/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare de Graouette 2	LAMAGUERE	0,002	2,88	18/11/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare de la liberté	SARAMON	0,0065	2,56	21/08/2014

Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare du Bois Bédat 1	CASTELNAU- BARBARENS	0,0113	57,76	23/07/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Mare du Bois Bédat 2	CASTELNAU- BARBARENS	0,0028	0,07	23/07/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Oueyte 1	TRAVERSERES	0,005	10,58	26/06/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Oueyte 2	TRAVERSERES	0,002	0,34	26/06/2014
Mare	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	Oueyte 3	TRAVERSERES	0,006	7,63	26/06/2014
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	L'île aux poules	MONCORNEIL- GRAZAN	0,1	21,09	03/07/2013
Etang	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	Etang d'en Castera	CASTELNAU- BARBARENS	0,56	23	23-juil-14
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	Mare des Trouilles 1	CASTELNAU- BARBARENS	0,032	11,79	16/04/2014
Mare	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	Mare des Trouilles 2	CASTELNAU- BARBARENS	0,0049	8,55	16/04/2014
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Mare de la Bernisse 1	SEISSAN	0,0216	0,12	13/06/2014
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Mare de Laquarou	SAMARAN	0,0264	0,2	17/07/2014
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Mare de Sarraouère	MASSEUBE	0,005	0,05	13/06/2014
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Mare du ruisseau de Lasgourgues	SAMARAN	0,018	1,07	17/07/2014
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Quartier Lalanne 1	ESCLASSAN- LABASTIDE	0,045	1,25	10/10/2013
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Quartier Lalanne 2	ESCLASSAN- LABASTIDE	0,01	0,15	16/10/2013
Mare	Le Gers du confluent du Blagnan au confluent du Cantroubat (inclus)	Quartier Lalanne 3	ESCLASSAN- LABASTIDE	0,01	0,78	16/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'A Loubette	LASSERAN	0,002	0,31	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare de La Plagne	SAINT-JEAN- LE-COMTAL	0,02	1,58	30/07/2014
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare de Paguére de Nojas	LASSERAN	0,0028	6,2	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'En cardonne 1	LASSERAN	0,0075	0,07	09/10/2013

Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'En cardonne 3	LASSERAN	0,0036	0,14	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'En cardonne 5	LASSERAN	0,02	0,15	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'En Cardonne 6	LASSERAN	0,0018	0,04	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare d'En Gurlanne	LASSERAN	0,0069	23,89	09/10/2013
Mare	Le Sousson du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Gers	Mare du village	SAINT-JEAN- LE-COMTAL	0,007	0,5	29/07/2014
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	La mare aux poissons d'Antin	BAZIAN	0,04	0,29	02/07/2014
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	La mare du coteau d'Antin	BAZIAN	0,003	0,9	02/07/2014
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	La source du ruisseau d'Antin	BAZIAN	0,0005	0,18	02/07/2014
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	Mare de Jouanillot	RIGUEPEU	0,0075	0,14	02/07/2014
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	Mare de la Hine 1	CAILLAVET	0,03	4,95	04/12/2013
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	Mare de la Hine 2	CAILLAVET	0,0224	4,71	04/12/2013
Mare	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Guiroue	Mare du ruisseau d'Antin	BAZIAN	0,0015	92,33	02/07/2014

3-1-6- Assistance technique aux interventions spécialisées

L'assistance technique aux interventions spécialisées intervient lorsqu'il y a des travaux de restauration de zone humide. Cette assistance comprend étapes suivantes:

- une ou des visites préalables aux travaux
- des échanges avec l'entrepreneur, la police de l'eau, bureau d'étude, et autres experts, concernant la faisabilité et les conditions de mise en œuvre de la restauration
- l'écriture d'un cahier des charges pour encadrer la réalisation des travaux, afin qu'ils préservent le rôle fonctionnel et écologique de la zone humide
- une ou des visites de chantier
- une visite de réception des travaux

Visites préalables et de réception des travaux, et rédaction du cahier des charges sont systématiques, les autres missions dépendant de la nature du projet.

En 2013 et 2014, les visites ATIS ont concerné :

- 10 zones humides dans l'Armagnac pour 10 gestionnaires,
- 25 zones humides dans l'Astarac pour 11 gestionnaires.

Tableau récapitulatif des visites ATIS sur l'Armagnac en 2013 et 2014

Nom du site	Type ZH	BASSIN VERSANT	Commune	Date	Motif de la visite
Pin	Etang	IZAUTE	EAUZE	30/01/2013	Visite terrain commune avant travaux avec la DREAL, IES et M. RODRIGUEZ (entrepreneur)
Amades	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN	30/01/2013	Visite terrain commune avant travaux avec la DREAL, IES, M.GESSLER David (représentant mme MOREL) et M. RODRIGUEZ (entrepreneur)
Esplavis	Etang	GELISE	EAUZE	30/01/2013	Visite terrain commune avant travaux avec la DREAL, IES et M. VISCA (entrepreneur)
Escoubillon	Etang	DOUZE	BOURROUILLA N	09/08/2013	Réfection du déversoir
Réchou	Etang	BERGON	MANCIET	12/04/2014	Réfection de la digue.
Marin 2	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN	06/05/2014	Visite suite à la restauration et la remise en eau de l'étang.
Amades	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN	23/04/2014	Montage du dossier pour compléter le financement AEAG avec du LEADER (en partenariat avec le Pays d'Armagnac)
Réchou	Etang	BERGON	MANCIET	11/06/2014	Visite terrain avant travaux avec l'entrepreneur et la DREAL
Soucaret	Etang	DOUZE	ESPAS	06/06/2014	Réception travaux de restauration
Barran	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN	23/09/2014	Dégradation de la digue.
Higao	Etang	MIDOU	NOGARO	09/08/2013	Fuite digue
Pin	Etang	IZAUTE	EAUZE	19/12/2014	Réception travaux de restauration
Amades	Etang	IZAUTE	CASTELNAU D'AUZAN	26/02/2015	Réception travaux de restauration
Esplavis	Etang	GELISE	EAUZE	26/02/2015	Réception travaux de restauration

Tableau récapitulatif des visites ATIS sur l'Astarac en 2013 et 2014

Nom du site	Type ZH	BASSIN VERSANT	Commune	Date	Motif de la visite
Mare de Lajous 1	Mare	GIMONE	MONTIES	26/08/2013	Restauration et aménagement pour l'abreuvement
Mare de Lajous 2	Mare	GIMONE	MONTIES	26/08/2013	Restauration et aménagement pour l'abreuvement
Mare de Lajous 3	Mare	GIMONE	MONTIES	26/08/2013	Restauration et aménagement pour l'abreuvement
Mare de Lajous 4	Mare	GIMONE	MONTIES	26/08/2013	Restauration et aménagement pour l'abreuvement
Gazax 1	Mare	BAÏSE	BARRAN	21/06/2013	Réfection de la digue
Gazax 2	Mare	BAÏSE	BARRAN	21/06/2013	Débroussaillage et curage
Gazax 3	Mare	BAÏSE	BARRAN	21/06/2013	Débroussaillage, curage, reprofilage d'une berge
Mare de la Hine 1	Mare	OSSE	CAILLAVET	13/11/2014	Curage, agrandissement,
Mare de la Hine 1	Mare	OSSE	CAILLAVET	19/11/2014	reprofilage, végétalisation de la mare pour agrément et de
Mare de la Hine 1	Mare	OSSE	CAILLAVET	25/11/2014	développer la biodiversité. Accompagnement démarche
Mare de la Hine 1	Mare	OSSE	CAILLAVET	22/10/2014	administration.
Mare de Montet	Mare	GIMONE	GAUJAN	09/01/2014	Curage et aménagement pour l'abreuvement. Réception des travaux.
Mare du Bois de Montet	Mare	GIMONE	GAUJAN	09/01/2014	Aménagement pour l'abreuvement. Réception des travaux.
Mare de Montrens	Mare	GIMONE	MONTIES	09/01/2014	Curage et aménagement pour l'abreuvement. Réception des travaux.

Mare de Gasquet	Mare	LAUZE	BETCAVE- AGUIN	10/10/2013	Curage et aménagement pour l'abreuvement. Demande d'aide.
Mare de la Teyte	Mare	LAUZE	BETCAVE- AGUIN	10/10/2013	Aménagement pour l'abreuvement. Demande d'aide.
Mare de la Ribéra de Haout	Mare	GIMONE	SARAMON	19/08/2013	Débroussaillage, curage. Demande d'aide.
Mare aux noyers	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Curage et aménagement pour l'abreuvement. Demande d'aide.
La source 1	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Réfection de la digue
La source 2	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Débroussaillage, curage, aménagement pour l'abreuvement. Demande d'aide.
Mare du parc de la maison	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Curage
La mare du parc du jardin	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Curage
Mare du jardin	Mare	GIMONE	MONBARDON	27/08/2013	Débroussaillage.
Mare de la Bernisse 1	Mare	GERS	SEISSAN	20/09/2013	Curage, végétalisation, protection de berge.
La mare de la Paguère	Mare	LAUZE	BETCAVE- AGUIN	10/10/2013	Restauration d'une ancienne mare comblée et aménagement pour l'abreuvement. Demande d'aide.
Mare de Saintes	Mare	GIMONE	SIMORRE	10/04/2014	Curage partiel, clôture.
Mare des joncs	Mare	ARROS (Hors territoire)	MONLEZUN	19/06/2014	Curage partiel, protection de berges par des fascines de saules, élimination des carpes. Demande d'aide.

3-1-7- Appui aux dossiers de demande de financement.

Lorsqu'il y a possibilité de demande de financement d'opération relative aux zones humides auprès de l'Agence de l'Eau, la CATZH aide le gestionnaire à monter ce dossier ; cela comprend le calibrage du dossier en fonction de l'aide, la compilation des pièces et informations nécessaires, la préparation des formulaires d'aide, l'envoi du dossier aux organismes instructeurs, le suivi administratif et technique de la demande.

Pour les particuliers, le dossier est instruit par l'Agence de l'Eau. Pour les agriculteurs, c'est la DDT qui instruit les dossiers dans la cadre de la mesure 216 (inscrite dans le programme européen, cette mesure intéresse les investissements «non productifs»). Le taux d'intervention de l'Agence est passé de 50% à 60% dans le Xème programme.

Le Pays d'Armagnac avait réservé une ligne de financement dans l'ancienne programmation LEADER (fonds européens FEADER) pour participer à des projets de restaurations écologiques. Ainsi les aides combinées Agence de l'Eau et LEADER ont pu déterminer un taux de subvention de 75 % pour certains projets situés dans le territoire du Pays d'Armagnac.

> Bilan des dossiers de restauration de zones humides

	Statut du gestionnaire	Sites concernés	Commune	BASSIN VERSANT	Avancement	Financeurs	Coût total (€)
	agriculteur	9 mares	LASSERAN	SOUSSON	réalisation en 2015	AE AG 50%	4325,00
A	agriculteur	6 mares	MONTIES	GIMONE	réalisés en 2013- 2014	AE AG 50%	7723,00
S T A	particulier	1 mare	MONLEZUN	ARROS (Hors territoire CAT)	réalisés en 2014	AE AG 60%	5688,00
R A	particulier	1 mare	SARAMON	GIMONE	réalisation en 2015	AE AG 60%	1896,00
C	agriculteur	4 mares	MONBARDON	GIMONE	abandon du projet par gestionnaire	-	0,00
	agriculteur	3 mare+1 étang	BETCAVE- AGUIN	GIMONE	réalisés en 2014	AE AG 50%	2733,00
A R M	particulier	1 étang	ESPAS	DOUZE	réalisés en 2014	AE AG 60%	3055,55
	agriculteur	1 étang	EAUZE	IZAUTE	réalisés en 2014	AE AG 33,75% LEADER 41,25%	32264,50
G N	particulier	1 étang	CASTELNAU D'AUZAN	IZAUTE	réalisés en 2014	AE AG 60% LEADER 20%	21140,40
A C	agriculteur	1 étang	EAUZE	GELISE	réalisés en 2014	AE AG 33,75% LEADER 41,25%	10900,00

En 2013-2014, 10 dossiers de demande d'aide aux travaux ont été montés par la CATZH. Ils concernent 24 mares et 9 étangs gérés par 6 agriculteurs et 4 particuliers.

En 2013, un important travail de coordination a été nécessaire pour mener à bien les dossiers de demande de financements dans le cadre de la mesure 216. Ce travail a impliqué de multiples échanges et réunions entre la CAT ZH et les agriculteurs d'un côté, et la DDT et l'Agence de l'autre avec des interlocuteurs nouveaux sur ces dossiers. Cette phase de coordination étroite a permis de mettre en place une grille d'appréciation partagée des projets éligibles avec l'Agence et à la formalisation des dossiers et de la procédure d'instruction avec la DDT. Après un démarrage laborieux, le dispositif est devenu opérationnel en fin de programme. Si ce dispositif est reconduit en 2015 avec des modalités similaires, un nombre plus important de projets pourront être déposés car les demandes sont fortes concernant l'aménagement de points d'abreuvement et la restauration d'étangs dégradés (ragondins, écrevisses de Louisiane, inondations...).

Il y a eu de nombreux échanges avec la DREAL vis à vis de la sécurité des ouvrages et avec différents bureaux d'étude agréés car au vu de la réglementation, les études préalables aux travaux représentaient un coût démesuré par rapport aux enjeux et à la superficie des sites. (Exemple :14000€ une étude pour restaurer la digue d'un étang de 0,20ha). Le montant des études a entraîné la recherche de financements complémentaires avec le Pays d'Armagnac notamment. Ce volet réglementaire a rendu les projets encore plus complexes à conduire dans des délais très contraints liés aux dispositifs de financement. La CATZH a mené un important travail de coordination entre les différents intervenants (gestionnaires, entrepreneurs, administration et Pays d'Armagnac) lors du montage du dossier et en phase de chantier.

> Projets de restauration de mares en Astarac

Dans le territoire de l'Astarac, les projets concernent principalement des mares d'abreuvement avec une problématique de piétinement des berges par les animaux qui accèdent directement aux points d'eau. Les projets proposent alors de mettre en défens les mares et d'aménager des systèmes d'abreuvement adaptés.

Aménagement de la mare de Montrens et de son bassin versant (Monties)

AVANT LES TRAVAUX



2011: abreuvement direct. La terre a raviné de la parcelle de cultures en amont et est arrivée dans la mare qui est en partie comblée et envahie par la végétation herbacée.

APRÈS LES TRAVAUX



2013: la mare a été curée aux 2/3 et clôturée entièrement. La parcelle en amont a été mise en prairie. Un bassin gravitaire et une pompe à museaux ont ensuite été installés.

Ainsi, 3 systèmes d'abreuvement différents ont été choisis pour équiper 6 mares : abreuvoirs gravitaires, pompes à museaux et descentes aménagées selon les cas de figure. Ce site va pouvoir servir de site de démonstration. En 2014, deux visites ont été organisées autour des mares nouvellement aménagées avec un public d'éleveurs, de techniciens, d'étudiants ENSAT et de particuliers.

D'autres projets d'aménagement de mares présentaient un caractère innovant :

- un abreuvoir alimenté par pompe solaire à Betcave-Aguin, système qui est encore très peu utilisé.
- une protection de berges par des fascines de saules vivants à Monlezun avec un entrepreneur qui pratique cette technique en rivière et l'a adaptée sur une mare.

Les retours d'expérience de ces projets pourront être valorisées par la CATZH (conseils, fiches techniques ; formations etc)

Aménagement de la mare des joncs avec protection de berges végétalisée (Monlezun)





La berge érodée était tenue par des pylônes de béton qui ont été ont été enlevés et remplacés par des fascines de saules tenues par des pieux en acacias. Les saules vont repartir par bouturage et vont assurer la protection de la berge contre le batillage.

> Projets de restauration d'étangs en Armagnac

Dans le territoire de l'Armagnac, les projets de restauration ont porté sur plusieurs étangs. Il s'agit de travaux de réfection de digue ou d'équipements hydrauliques (déversoir, vidange) indispensables à la fonctionnalité et l'étanchéité des ouvrages et donc à la pérennité des zones humides dont ils sont support.

Depuis 2011 un arrêté prévoit une étude de sécurité d'ouvrage (conformément à l'article R214-136 du Code de l'Environnement modifié par le décret du 11 décembre 2007 et complété par l'arrêté du 29 février 2008) pour toute modification substantielle sur un ouvrage hydraulique dont la digue est supérieure à 2 mètres. Selon la loi, cette étude ne peut être effectuée que part un bureau d'étude agréé.

L'application stricte de la loi amène pour ce niveau de restauration, des études particulièrement élaborées et d'un coût prohibitif pour le maître d'ouvrage. Les échanges constructifs avec la DDT, la DREAL, les bureaux d'étude, les maîtres d'ouvrage ont permis d'adopter une doctrine plus en phase avec le contexte d'intervention et d'aboutir à une démarche opérationnelle validée par tous et adaptée à chaque site.

Des frais supplémentaires ont cependant été nécessaires pour ajuster les travaux aux problématiques soulevées par l'étude de sécurité d'ouvrage réalisée par le bureau d'étude.

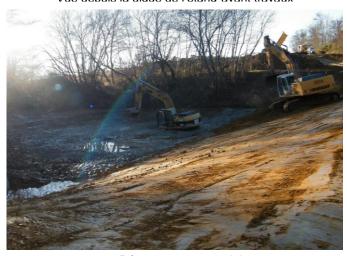
Restauration de l'étang du Pin à Eauze



Vue depuis la dique de l'étang avant travaux



Effacement de l'ancienne dique et création de la nouvelle



Désenvasement partiel autour de la vidange



Etang après travaux (conservation des éléments boisés environnants)

> Dossiers MAEt prairies humides :

ARMAGNAC: 7 dossiers pour 39,82 ha de prairies humides sous contrat.

ASTARAC: 6 dossiers pour 21,38ha de prairies humides sous contrat.

3-2- Objectifs opérationnels de conseil technique :

Réalisations 2013-2014 « Bas-Armagnac et Adour» :

	Réalisé fin 2012	Objectif fin 2014	Réalisé au 28/02/2015
Nombre d'adhérents au réseau	190	255	210
Sites de zones humides bénéficiant de CT	315 sites ZH	391 sites ZH	390
Hectares de zones humides bénéficiant de CT (diagnostic + plan de gestion + suivi + conseil + ATIS)	501 ha	≅ 620 ha	615,05 ha
Bassins versants prioritaires bénéficiant d'un diagnostic ZH	0	8	9

Le nombre d'adhérents est inférieur au prévisionnel car plusieurs gestionnaires gèrent plusieurs zones humides, ce qui explique que l'objectif est atteint pour le nombre de zones humides suivies mais pas pour le nombre de gestionnaires.

Réalisations 2013-2014 « Astarac » :

	Réalisé fin 2012	Objectif fin 2014	Réalisé au 28/02/2015
Nombre d'adhérents au réseau	142	200	185
Sites de zones humides bénéficiant de CT	426 sites ZH	501 sites ZH	529
Hectares de zones humides bénéficiant de CT (diagnostic + plan de gestion + suivi+ conseil + ATIS)	127 ha	≅ 200 ha	139,06 ha
Bassins versants prioritaires bénéficiant d'un diagnostic ZH	0	6	6

Le constat est le même pour le nombre d'adhérents. Les objectifs sont atteints pour le nombre de sites suivis avec une surface moins importante dans l'Astarac, ce territoire présentant des zones humides de petites tailles.

Réalisations 2013-2014 « Prairies humides de la save à l'Isle-Jourdain - MAEt »:

	Objectif fin 2014	Réalisé au 28/02/2015
Nombre d'adhérents au réseau	10	0
Sites de zones humides bénéficiant de CT	10 sites prairies humides	6
Hectares de zones humides bénéficiant de CT (diagnostic + plan de gestion + MAEt)	≅ 50 ha	12 ha

L'animation liée à la MAEt sur ce territoire n'a pas donné suite à des contractualisations ou des adhésions en 2013-14.

3-2- Récapitulatif des moyens du programme de conseil technique :

Territoire	Intervention	Ob	jectifs	Réalisés		emps passé	Nb jours prévus	Nb jours réalisés
	Diagnostic BV	8	BV	9	12	jours / BV	84	151
	Diagnostic ZH	76	sites	76	2,5	jours / site	190	208
	Plan de gestion ZH	76	sites	76	1	jours / site	76	102
Armagnac	Visite de conseil	25	visites	20	1	jours / visite	25	10
+ Adour	Visite d'évaluation	100	visites	105	1	jours / visite	100	98
	Assistance technique aux interventions spécialisées.	8	dossiers	10	2	jours / dossier	16	41
	dossiers de demande de financement.	14	dossiers	11	1	jours / dossier	14	21
	TOTAL Conseil Techn.						500	629
	Diagnostic BV	6	BV	6	12	jours / BV	72	102
	Diagnostic ZH	75	sites	78	2,5	jours / site	187,5	98
	Plan de gestion ZH	75	sites	78	1	jours / site	75	62
	Visite de conseil	20	visites	22	1	jours / visite	20	14
Astarac	Visite d'évaluation	100	visites	103	1	jours / visite	100	45
	Assistance technique aux interventions spécialisées	8	dossiers	11	2	jours / dossier	16	25
	Dossiers de demande de financement	8	dossiers	12	1	jours / dossier	8	32
	TOTAL Conseil Techn.						478,5	351
	Diagnostic ZH	10	sites		2,5	jours / site	25	1
Prairies humides	Plan de gestion ZH	10	sites		1	jours / site	10	
Save Isle Jourdain	Visite de conseil	5	visites		1	jours / visite	5	
en lien avec MAEt	Dossiers de demande de financement	10	dossiers		1	jours / dossier	10	
	TOTAL Conseil Techn.						50	1
TOTAL	CONSEIL TECHNIQUE						1094,5	981

La réalisation des diagnostics de bassin versant a nécessité une phase importante de méthodologie qui n'avait pas été évaluée dans le prévisionnel. Elle comprend l'élaboration des procédures et outils à mettre en œuvre pour la cartographie, les prospections de terrain et les analyses et a représenté un volume de 53 jours. La phase opérationnelle des diagnostics de bassins versants a finalement représenté 200 jours comprenant aussi les rencontres avec les communes et les syndicats de rivière pour un prévisionnel de 180 jours initialement.

Les visites de diagnostic ZH et évaluation ont tendance à consommer moins de jours dans l'Astarac car il s'agit souvent de sites avec plusieurs mares liées au même gestionnaire.

Le montage des dossiers de demande de financement a mobilisé des moyens importants pendant cette programmation compte tenu des difficultés techniques, réglementaires et administratives liées à la mise en œuvre des dispositifs de financement et des aspects sécurité des ouvrages.

Les visites ATIS ont été plus nombreuses que prévu car beaucoup de gestionnaires sollicitent la CATZH pour des projets de restauration. Le temps passé sur chaque dossier est très variable en fonction de la complexité technique des projets.

Synthèse du programme de l'assistance technique aux zones humides du Gers - Période 2013-2014

Synthèse des réalisations :

Territoire	Rappel des objectifs	Réalisé Fin 2014	objectifs	
D. 4. 0. 1. 0. 1. 4.	Nombre d'adhérents	210	260	
BAS ARMAGNAC ADOUR	Nombre zones humides	390 sites	391 sites	
ADOUR	Surfaces de zones humides	615,05 ha	635 ha	
	BV prioritaires 9		8	
	Nombre d'adhérents	185	200	
ACTADAC	Nombre zones humides	529 sites ZH	501 sites ZH	
ASTARAC	Surfaces de zones humides	139,06 ha	≅ 200 ha	
	BV prioritaires	6	6	
	Nombre d'adhérents	0	10	
SAVE	Nombre zones humides	6	10 sites ZH	
	Surfaces de zones humides	12 ha	≅ 50 ha	

ANALYSE CRITIQUE ET PERSPECTIVES

Depuis le précédent programme, les sollicitations des gestionnaires sont assez homogènes en ce qui concerne la demande d'information sur la réglementation. En effet, lors des différentes visites (diagnostic, conseil ou évaluation), l'aspect réglementaire est abordé systématiquement notamment au niveau de la loi sur l'eau. Il est donc important de **conserver un partenariat fort avec le service de PEMA** de la DDT voire de le renforcer en réalisant davantage de visites en commun, en organisant d'autres réunions d'information sur la LEMA. De même, il serait souhaitable que la DDT informe de manière systématique l'ADASEA des derniers textes de loi sortis pour qu'elle puisse relayer l'information auprès des gestionnaires...

Les questions relatives à loi sur l'eau et aux espèces invasives sont récurrentes. Afin de répondre au mieux aux interrogations de la part des gestionnaires, la veille réglementaire et la recherche bibliographique sont relativement importantes pour la CATZH. Il est important de recueillir un maximum d'information sur des retours d'expériences réalisées dans d'autres départements sur différentes problématiques. Après la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut Saint Christophe de Masseube et les BTSA GPN il sera intéressant d'aboutir à la mise point d'une méthodologie d'intervention pour pouvoir mettre en place des chantiers d'arrachage de jussie sur 2 sites test.

Ce qui a marché:

- **Appréciation positive des diagnostics et des plans de gestion** de la part des gestionnaires, satisfaits des informations et des conseils qu'ils ont eu à travers la CATZH.
- La MAEt « Prairies humides » a été un outil efficace pour dynamiser le conseil technique sur les prairies humides. Suite aux campagnes 2012-2013, la quasi-totalité des prairies humides potentielles ont été prospectées sur les bassins versants de l'Arçon et du Sousson par exemple. Le diagnostic et l'engagement MAEt ont été des supports très intéressants de sensibilisation des gestionnaires de prairies humides. A cette occasion, les mares situées au sein des prairies ont aussi été prises en compte dans le diagnostic des zones humides de l'exploitation. Cette mesure a permis de

sensibiliser les gestionnaires sur l'intérêt de préserver ces milieux à la fois pour leurs fonctions écologiques et pour leur rôle de protection des eaux.

- **Aides à la restauration :** c'est un moyen de sensibiliser les gestionnaires et les entrepreneurs sur la préservation des milieux en les obligeant à respecter un cahier des charges.
- Les visites d'évaluation permettent d'établir une relation de confiance avec les gestionnaires. Cela permet de rappeler les conseils de gestion, d'évaluer la mise en application des préconisations faites dans le plan de gestion initial, de les réajuster le cas échéant et de suivre l'état de conservation du milieu. C'est avec le temps que les gens finissent par modifier en profondeur leur gestion et leur façon d'appréhender les ZH. Elles sont toujours très appréciées et impliquent un peu plus les gestionnaires qui voient que leur site bénéficie d'un suivi régulier.
- Médiation : le rôle de médiateur de la CATZH auprès du service PEMA de la DDT et de la DREAL est de plus en plus sollicité. Les gestionnaires déjà adhérents à la CATZH ont le réflexe de nous contacter pour toutes les questions relatives à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Quant aux agents de la DDT, ils redirigent les gestionnaires de zones humides vers la CATZH en leur expliquant que nous pouvons les accompagner dans leur démarche. La plupart du temps ces gestionnaires sont en dehors des nouvelles zones prioritaires. Pour certains, une visite de conseil a été menée, pour d'autres, un diagnostic est à prévoir lors de la prochaine programmation.
- Partenariat avec les syndicats de rivière : complémentarité des actions menées entre la CATZH et le syndicat (ex : MAETt sur prairie humides par la CATZH et mise en place de descentes aménagées en bord d'Izaute par le syndicat de rivière)
- Intégration de la CATZH dans la dimension départementale du **Conseil général** dans sa politique de préservation des zones humides.
- La « vigilance jussies » est bien appréciée des gestionnaires de zones humides concernés par ces plantes envahissantes qui sont de plus en plus présentes sur le territoire. Ils se sentent soutenus dans leurs efforts pour limiter la prolifération et sont demandeurs de conseils. La CATZH assure des visites annuelles des étangs où des Jussies exotiques ont été observées pour surveiller leur expansion ou voir si l'arrachage manuel a été efficace. Elle suit également les étangs dits « à risque » situés à proximité pour intervenir le plus tôt possible dès les premiers pieds.

Les insuffisances de réalisation, les difficultés :

- Difficultés pour la mise en place de pratiques de gestion favorisant l'amélioration de la qualité des eaux. Les actions de sensibilisation restent insuffisantes pour convaincre des agriculteurs céréaliers de conserver ou mettre en place une zone herbagère tampon en bordure d'étang ou de cours d'eau pour préserver la qualité des eaux. De même, en l'absence d'éleveur à proximité du site susceptible de récupérer le foin, le maintien des surfaces en herbe est très difficile sans compensation financière. Aussi, la MAET « prairies humides » a été très bien acceptée par les gestionnaires mais le montant limité de l'enveloppe n'a pas permis de répondre à toutes les demandes.
- Difficultés à apprécier jusqu'où doit-on aller dans les conseils sur la réglementation.
- Les manifestations spontanées de nouveaux gestionnaires se font plus rares. La CATZH a déjà touché environ un tiers des gestionnaires sur le territoire de l'Armagnac : des personnes qui connaissaient l'ADASEA, des personnes sensibles à la préservation des zones humides, ou des personnes qui ont connu la CATZH par leur entrepreneur, un voisin ou le service PEMA. La recherche de nouveaux gestionnaires va nécessiter davantage de communication.

Perspectives et propositions

- Envisager la possibilité de financer la réhabilitation des prairies.
- Mettre en place des MAEC sur les zones d'influences rapprochées des étangs suivis par la CATZH.
- Développer les approches « bassins et sous-bassins versants ».
- Poursuivre la sensibilisation de nouvelles communes aux enjeux de leurs zones humides et proposer aux communes une cartographie « état des lieux » de leurs zones humides.
- Chercher le potentiel de mobilisation de la nouvelle PAC pour l'intégration des zones humides dans des plans de gestion.
- Poursuivre et renforcer la complémentarité des actions avec les syndicats de rivière par la signature de nouvelles conventions de partenariat.
- Envisager des moyens de lutte contre la jussie et renforcer la sensibilisation.
- Pour gagner en efficacité, il faudrait que les CATZH aient plus de poids, plus de reconnaissance et deviennent des acteurs incontournables dans des prises de décision de projets impactant les zones humides. Une CATZH devrait être consultée en amont dans la préparation du cahier des charges des documents d'urbanisme pour éviter d'éventuelles dégradations, être consultée lors de projets d'aménagements fonciers ou de restructurations foncières, et lors de projets impactant les milieux humides.